Gex, le 18 octobre 2014

14/01/VB/MLS/N°08

COMPTE-RENDU DU 13 OCTOBRE 2014
CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOISAN, Adjoints.
Messieurs BERTHIER, CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, JUHAS, MARET, REYGROBELLET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, POUZET, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Madame MOREL-CASTERAN donne pouvoir à Madame COURT,
Madame GILLET donne pouvoir à Madame MOISAN
Monsieur IVANEZ donne pouvoir à Monsieur DUNAND.

SECRETAIRE : Madame HUMBERT Madeleine a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Le compte-rendu est approuvé moins les abstentions de Mesdames MOREL-CASTERAN et GILLET.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 03 octobre 2014)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

1) Décision modificative n°4 – budget 2014 commune,
2) Mise à jour du tableau des emplois,
3) Constitution d'une liste sur laquelle le directeur des services fiscaux désignera les membres de la commission communale des impôts directs,
4) Changement de base pour la tarification des garderies périscolaires et des modalités de paiement des services communaux : restauration scolaire, garderie et centre de loisirs,

5) Subvention au réseau NOCTAMBUS,

6) Convention de partenariat avec « pays de Gex natation » dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

7) Protocole d'accord entre la commune de Gex et la commune d'Echenevex dans le cadre des APE pour l'année scolaire 2014-2015

8) Sélection de trois cabinets d'architecte pour la restructuration et l'extension de l'école de Parozet,

9) Demande de dénomination de la ville en commune touristique,

10) Rapport d'activités et ca 2013 du syndicat intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain

COMMISSIONS :

1) Compte-rendu de la commission urbanisme-transports du 09 septembre 2014,

2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments-espaces-verts-environnement du 23 septembre 2014,

3) Compte-rendu de la commission finances, administration et personnel du 17 septembre 2014,

4) Compte-rendu de la commission scolaire élargie du 24 septembre 2014,

5) Compte-rendu réunion projet urbain centre-ville du 25 septembre 2014 (celui-ci vous sera distribué au cours de la séance).

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - ✓ Cession de matériel d'occasion pour la conservation et le réchauffage des repas par la Sté SHCB,
  - ✓ Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association « les voix du conte » concernant la prestation du 20 septembre 2014 a l'archipel des mots,
  - ✓ Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec le producteur DELALUNE concernant la prestation du 26 septembre 2014Dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015,
  - ✓ Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association « les voix du conte » concernant la prestation du 22 octobre 2014 dans le cadre du festival « P'tit Yeux Grand Ecran »,
  - ✓ Entretien des chaufferies et centrales d'air des bâtiments communaux de la commune de Gex, à compter du 1er octobre 2014 pour une période d'un an renouvelable 2 fois,
  - ✓ Indemnité d'éviction a Mr ASSENARE – avenant à la convention BUFICA,
  - ✓ Contrat de vente avec l'association « artistes et compagnie » dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Ecran » 2014,
  - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et d'intervention artistique avec Les ArTpenteurs dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Ecran » 2014,
  - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Gigi culottée et dénoyautée » dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015,

- ✓ Prolongation du bail du logement de secours sis 62 rue de l'horloge a madame FRESSARD Cindy,

- ✓ Avenant n°1 au marché de fourniture et maintenance d'un logiciel de facturation et de gestion des activités : enfance-jeunesse, portage des repas, piscine, foyer des personnes âgées avec la société SAS ARPEGE.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET 2014 COMMUNE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La décision modificative présentée à deux objets :

- Ajustements des crédits de fonctionnement et régularisations de certaines ouvertures de crédits.

- Inscription des crédits nécessaires à l'exécution de certains travaux prévus en 2015, par anticipation, les dossiers sont prêts. Cette ouverture se faisant par l'utilisation des sommes que nous avions réservées pour les remboursements anticipés d'emprunts, auxquels nous avons renoncés car peu intéressants au vu des indemnités actuarielles exigées par les établissements financiers.

Depuis la commission des finances, nous avons enregistré une recette de 28.000,00 € (dotation forfaitaire amende de police).

Nous vous proposons d'inscrire une somme équivalente en dépenses d'investissement au programme 184041 qui nous permettra d'achever la liaison fibre optique entre les écoles et la mairie.

L'équilibre de la section fonctionnement ne sera pas modifié.

L'équilibre de la section investissement sera porté à 18.348.735,77 € (+63.350,00 €).

Le détail des modifications est développé dans le compte-rendu de la commission des finances.

♦ DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET 2014 COMMUNE

VU la note de synthèse,

VU le budget 2014,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 17 septembre 2014,

VU le document annexé à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications du budget 2014 proposées dans le document annexé à la présente.

Le budget après ces modifications sera équilibré à 18.348.385,77 € en investissement.

L'équilibre de la section fonctionnement restant inchangé à 19.871.945,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire**.**

Mesdames POUZET (procuration), FORSTMANN, CHARRE, Messieurs CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE et REDIER de la VILLATTE se sont abstenus.

2. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois pour les motifs suivants :

- un agent du service état civil a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1er décembre 2014. Le poste concerné est à temps non complet 17h30/hebdomadaire. Les besoins du service nécessitent l'augmentation de la quotité de temps de travail et la transformation de ce poste en un temps non complet 19h00/hebdomadaire.

- dans le cadre de la réorganisation des services Madame Nelly PAOLETTI a pris les fonctions de responsable des personnels des écoles/entretien des bâtiments sur le grade d'agent de maîtrise. Il convient de la remplacer sur ses anciennes fonctions par la création d'une poste d'adjoint technique 2ème classe.

♦ DELIBERATION

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU la note de synthèse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs annexé au budget 2014,

VU l'avis favorable du CTP réuni le 15 mai 2014,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois suite aux avancements de grade de certains agents, aux mouvements de personnels et au renfort du service Piscine.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

SUPPRESSION DE POSTE	CRÉATION DE POSTE	MOTIF
Adjoint administratif 2ème classe à 17h30/semaine	Adjoint administratif 2ème classe à 19h00/semaine	Disponibilité pour convenances personnelles du titulaire du poste et adaptation du poste aux besoins du service
	Adjoint technique 2ème classe	Remplacement de l'agent titulaire nommé par promotion interne sur le grade d'agent de maitrise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications proposées par Monsieur le Maire**.**

3. CONSTITUTION D'UNE LISTE SUR LAQUELLE LE DIRECTEUR DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DESIGNERA LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que les commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste dressée par le conseil municipal proposant 16 titulaires et 16 suppléants. Le directeur des services fiscaux désigne 8 titulaires et 8 suppléants.

Les propositions du conseil municipal doivent comporter des contribuables représentant les différentes catégories d'assujettis, mais également des propriétaires de bois, étant donné la quantité de surface forestière de la commune et des personnes assujetties résidant hors de la commune.

Etant précisé que les commissaires doivent être : âgés de 25 ans au minimum, de nationalité française, jouir des droits civiques, contribuables dans la commune.

Rôle de la commission communale des impôts directs

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code),

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510),

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales).

Les services fiscaux transmettent à la CCID les « listes 41 ».

- **REMARQUES** :

Monsieur CHARPENTIER : « Elle n'est pas composée de conseillers ? »

Monsieur le Maire : « Il y a un certain nombre de conseillers, mais beaucoup d'anciens conseillers qui connaissent bien le territoire local, ce qui est important pour les travaux de la commission.

Elle doit être composée de membres assujettis aux quatre taxes, des agriculteurs, des propriétaires de forêts représentants des propriétaires non résidents ».

Monsieur AMIOTTE : « C'est une liste proposé par le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Oui ».

♦ DELIBERATION

CONSTITUTION D'UNE LISTE SUR LAQUELLE LE DIRECTEUR DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DESIGNERA LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU la note de synthèse,

VU l'annexe jointe à la présente,

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il leur appartient de désigner 16 membres titulaires et 16 suppléants pour la commission communale des impôts directs, parmi lesquels le directeur des services fiscaux désignera les 8 titulaires et les 8 suppléants de cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** la liste proposée par Monsieur le Maire, comportant 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants).

4. CHANGEMENT DE BASE POUR LA TARIFICATION DES GARDERIES PERISCOLAIRES ET DES MODALITES DE PAIEMENT DES SERVICES COMMUNAUX : RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les tarifs pour la garderie, arrêtés pour 2014-2015 par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, sont les suivants :

TRANCHE	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h semaine - régime général - résidant	3.36	3.14	2.61	1.63	1.08
tarif 1h semaine - autre régime - résidant	3.86	3.64	3.11	2.13	1.58
tarif 1h semaine - régime général - no résidant	4.77	4.32			
tarif 1h semaine - autre régime - non résidant	5.42	4.99			

Le logiciel de facturation utilisé jusqu'à ce jour déterminait le montant dû par chaque usager sur la base du coût horaire, chaque trimestre. Les prix de base étaient donc fixés pour l'heure.

Le nouveau logiciel mis en service, totalise par unité de fréquentation ; le minimum étant la ½ heure.

Il faut donc que le prix de base soit fixé à la ½ heure pour éviter, en fin de période, le cas échéant les discordances de tarifs consécutives aux arrondis (problème lorsque le tarif horaire est impaire).

Les tarifs appliqués seront donc les suivants :

TRANCHE	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
tarif 1/2h semaine - régime général - résidant	1.68	1.57	1.31	0.82	0.54
tarif 1/2h semaine - autre régime - résidant	1.93	1.82	1.55	1.07	0.79
tarif 1/2h semaine - régime général - no résidant	2.39	2.16			
tarif 1/2h semaine - autre régime - non résidant	2.71	2.50			

D'autre part, les modalités de paiement pourront être modifiées.

Actuellement, les paiements du centre de loisirs du mercredi et de la garderie sont trimestriels ; la cantine mensuel.

Le nouveau logiciel permet d'établir une facture par famille par mois. Il est donc proposé que le rythme des paiements soit mensuel pour l'ensemble des services concernés.

Si vous en êtes d'accord, le règlement des services sera modifié en ce sens.

Il vous est donc proposé de modifier le règlement de la garderie en remplaçant :

« Les Tarifs sont déterminés sur une base horaire » par « Les Tarifs sont déterminés sur la base de la ½ heure.

- **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE : « Je souhaiterais que les tarifs, même s'ils relèvent d'une délégation du maire, soient communiqués aux élus ».

Monsieur le Maire : « Les décisions du maire sont consultables. Effectivement, les tarifs peuvent être examinés en commission scolaire ».

Monsieur AMIOTTE : « Il serait intéressant de revoir le problème des tranches ; le rapport entre la plus basse et la plus haute est de 1 à 3, peut-être serait-il possible de l'augmenter ?

D'autre part, en 2011, nous avions eu des informations sur la fréquentation des différents services, depuis, plus rien, serait-il possible d'avoir ces éléments ? »

Monsieur le Maire : « Le découpage en tranche n'est jamais parfait. Nous avons beaucoup de difficultés d'utilisation du logiciel, pas très simple et inadapté. Par exemple, il s'avère impossible de mettre en œuvre les prélèvements SEPA ».

Nota : « La fréquentation et les répartitions (année 2012), par tranche, ont été présentées en commission scolaire le 27 juin 2013.

Monsieur CHARPENTIER : « Le nouveau logiciel sera-t-il plus simple, notamment pour les familles ? »

Monsieur le Maire : « C'est l'un des objectifs du cahier des charges ».

♦ DELIBERATION

CHANGEMENT DE BASE POUR LA TARIFICATION DES GARDERIES PERISCOLAIRES ET DES MODALITES DE PAIEMENT DES SERVICES COMMUNAUX : RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 12 mai 2014 arrêtant le règlement de l'accueil de loisirs « La Buissonière » et des garderies pour l'année 2014-2015,

CONSIDERANT :

- que le mode de totalisation des temps d'utilisation de la garderie par le nouveau logiciel, utilisé à compter du 1er octobre 2015 est effectué sur la base de l'unité de fréquentation, il convient de retenir comme unité de base de tarification la ½ heure et non plus l'heure comme antérieurement, pour éviter les discordances de tarifications consécutives aux arrondis,
- que le nouveau logiciel utilisé à compter du 1er janvier 2015 permettra la facturation de l'ensemble des services par famille,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la modification des modalités de tarification ainsi que la modification des règlements de l'accueil de loisirs « La Buissonière », des garderies et de la restauration scolaire, en retenant :

- la ½ heure comme base de tarification de la garderie,

- la facturation par mois de l'ensemble des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des modalités de tarification passant d'une base horaire à la ½ heure.

- **APPROUVE** les modifications des règlements de l'accueil de loisirs « La Buissonière », des garderies et de la restauration scolaire.

5. SUBVENTION AU RESEAU NOCTAMBUS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de l'attribution des subventions en mars 2014 a été voté un montant de 10 000 € en faveur de l'association Noctambus. Cette subvention comprend une partie à verser à l'association Noctambus et une partie à verser aux Transports Publics Genevois. Les factures ne sont parvenues en mairie qu'après le vote des subventions.

Les montants de l'appel de subvention Noctambus (7417 CHF) et de la facture TPG (5165 CHF - établie en fonction de la population et du nombre de courses traversant la commune) dépassaient le montant de la subvention votée en mars. Une subvention complémentaire de 273.85 € afin de réajuster la subvention, a été octroyée par délibération du 09 avril 2014.

Il se trouve qu'entre la réception des factures et leur traitement le taux de change a évolué, aussi il convient de procéder à une régularisation de 123.42 € du montant de la subvention.

♦ DELIBERATION

SUBVENTION AU RESEAU NOCTAMBUS

VU la note de synthèse,

VU l'appel de subvention Noctambus et la facture TPG,

VU la délibération du 09 avril 2014,

CONSIDÉRANT la convention entre la commune de Gex et le réseau Noctambus, l'engagement de la commune dans ce service, et l'évolution du taux de change,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention de 123.42 € à l'association « Réseau Noctambus ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DEC IDE** d'attribuer une subvention de 123,42 € à l'association « Réseau Noctambus ».

6. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PAYS DE GEX NATATION » DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014, qui nécessite le recrutement d'intervenants pour les écoles élémentaires et maternelles de la ville, l'association « Pays de Gex Natation » nous a proposé d'intervenir au sein de l'école élémentaire de Parozet sur 3 périodes d'Activités Péri éducatives.

La convention de partenariat, ci-jointe, entre la commune et l'association « Pays de Gex Natation » définit les modalités de mise à disposition d'intervenants pour les ateliers péri éducatifs (de 15 h 30 à 16 h 30) mis en place par la ville.

L'association mettra donc à disposition 2 intervenants tous les jeudis de 15 h 30 à 16 h 30 sur les périodes suivantes :

- du 05 janvier au 06 février 2015,
- du 23 février au 10 avril 2015,
- du 27 avril au 03 juillet 2015.

Ce partenariat consiste à mener un travail en commun pour favoriser la mise en place de certaines activités ludiques, éducatives et de pratiques culturelles en lien avec le projet éducatif municipal.

- **REMARQUES** :

Monsieur CHARPENTIER : « C'est gratuit pour la ville ? »

Monsieur le Maire : « Nous, nous fournissons la piscine, subventionnons, par ailleurs, le club de natation et il faudra rémunérer deux personnes pour accompagner les enfants de l'école à la piscine et affecter un MNS à la surveillance ».

♦ DELIBERATION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « PAYS DE GEX NATATION » DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention ci- joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir les conditions partenariales entre la commune et l'association « Pays de Gex natation » dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 (mise en place d'ateliers péri éducatifs de 15 h 30 à 16 h 30), pour l'année scolaire 2014 – 2015, et selon les modalités suivantes :

- 2 intervenants mis à disposition tous les jeudis à l'école élémentaire de Parozet du 05 janvier au 06 février 2015, du 23 février au 10 avril 2015 et du 27 avril au 03 juillet 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer le projet de convention à intervenir avec l'association « Pays de Gex Natation ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention**.**

7. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LA COMMUNE D'ECHENEVEX DANS LE CADRE DES APE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre des APE, la ville de Gex et la ville d'Echenevex ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de favoriser le développement de la natation au sein des activités péri éducatives.

A ce titre, un protocole d'accord est à conclure entre les 2 communes, précisant les conditions de cette mutualisation.

Ce protocole précise que la commune de Gex met gracieusement à disposition de la ville d'Echenevex, dans le cadre de ses APE :

- sa piscine municipale,
- 1 MNS surveillant de baignade,

et réserve toute l'année scolaire 2014/2015 un créneau tous les jeudis de 15 h 30 à 16 h 30, partagé sur l'année scolaire entre les 2 communes sur les périodes scolaires. L'association « Pays de Gex natation » mettra à disposition des 2 communes, sur ce temps d'activités péri éducatives, 2 entraineurs. Cette mise à disposition fait l'objet de conventions distinctes entre chaque commune et l'association Pays de Gex natation.

♦ DELIBERATION

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LA COMMUNE D'ECHENEVEX DANS LE CADRE DES APE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

VU la note de synthèse,

VU le projet de protocole d'accord ci-joint,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les modalités de mutualisation des moyens entre la commune de Gex et la commune d'Echenevex concernant l'activité natation développée par les 2 communes dans le cadre des activités péri éducatives pour l'année scolaire 2014–2015,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer le protocole d'accord entre la commune de Gex et la commune d'Echenevex.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de protocole joint à la présente.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir avec la commune d'Echenevex**.**

8. SELECTION DE TROIS CABINETS D'ARCHITECTE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La commune de Gex a lancé un concours restreint pour la réalisation de l'extension de l'école Parozet et la création d'un centre de loisirs.

Les objectifs sont les suivants :

La création d'une extension permettant d'adapter le groupe scolaire à un effectif plus important que celui accueilli actuellement.

- 7 classes supplémentaires,
- reconstruction de la restauration et changement de processus pour la distribution des repas pour 340 rationnaires,
- la création d'une nouvelle construction pour accueillir un centre de loisirs et une garderie périscolaire pour 120 enfants,
- la mise aux normes globale de l'équipement,
- RT en vigueur,
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduites,
- sécurité incendie,
- la restructuration des abords,
- cours, préaux,
- terrain d'évolution sportive.

Le programme technique détaillé a été présenté au cours de son élaboration :

- en Comité de Pilotage le 24 octobre 2013, le 18 décembre 2013, le 28 janvier 2014, le 6 février 2014, le 30 avril 2014 et le 16 juin 2014 ; **(Nb les CR des COPIL étaient en PJ de chacun des Conseils Municipaux).**

- en groupe de travail le 21 octobre 2013 et les 7 et 14 novembre 2013.

Le jury du concours a été désigné le 10 juin N°2014 – DEL - 123

L'avis d'appel à la concurrence date du 10 juillet 2014.

Les candidats ont remis leurs offres à la date limite du 22 août 2014 à 12h00.

Le jury s'est réuni le 8 septembre 2014 à 14h30, puis le 1er octobre 2014 à 14 h 30 pour proposer parmi les candidatures reçues les candidats qui seront appelés à proposer une offre.

Conformément à l'art 70-III-1 du code des marchés, il appartient au maitre d'ouvrage d'arrêter la liste des candidats admis à concourir.

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2014 comportant l'avis motivé du jury et la liste des candidats qu'il propose d'admettre à concourir est joint en annexe.

Les projets seront examinés par le jury le 04 février 2015.

♦ DELIBERATION

SELECTION DE TROIS CABINETS D'ARCHITECTE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE DE PAROZET

VU la Note de synthèse,

VU la délibération du 10 juin 2014,

VU l'art 70-III-1 du Code des Marchés Publics,

VU le procès-verbal dressé par le jury le 1er octobre 2014 formulant un avis motivé sur les candidats qu'il propose d'admettre à concourir pour la restructuration et l'extension de l'école de Parozet,

CONSIDÉRANT que le procès-verbal précité propose de retenir les candidats suivants :

- CHABAL ARCHITECTES – 9 rue Charles Testoud – 38000 GRENOBLE
- ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX – 26 Impasse du Mat – 74290 ALEX
- STUDIO GARDONI ARCHITECTURE – 77 rue Duquesne – 69006 LYON

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'admettre à concourir les candidats proposés par le jury, mentionnés ci-dessus et de retenir un candidat supplémentaire au cas où l'un des trois candidats retenus se désisterait, il s'agit de :

- ATELIER A – 177 cours de la Liberté – 38100 GRENOBLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de retenir les candidats suivants :
  - CHABAL ARCHITECTES – 9 rue Charles Testoud – 38000 GRENOBLE
  - ATELIER CATHERINE BOIDEVAIX – 26 Impasse du Mat – 74290 ALEX
  - STUDIO GARDONI ARCHITECTURE – 77 rue Duquesne – 69006 LYON

- **DE RETENIR** le cabinet
  - ATELIER A – 177 cours de la Liberté – 38100 GRENOBLE

en cas de désistement de l'un des trois candidats.

9. DEMANDE DE DENOMINATION DE LA VILLE EN COMMUNE TOURISTIQUE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Gex était classée commune touristique depuis le 04 mars 1922. Une réforme des communes touristiques prévue par la Loi du 14 avril 2006 et dont les décrets d'application ont été publiés en septembre 2008, a remis en cause ce classement. Une demande doit désormais être déposée par la commune tous les cinq ans. La dénomination a été obtenue en 2009.

Le classement actuel sera perdu au 1er janvier 2015.

Une nouvelle demande pour le renouvellement doit donc être déposée auprès de Monsieur le Préfet pour obtenir ce classement, cette demande doit être appuyée par un dossier présentant :

- Les capacités d'accueils touristiques de la commune qui doivent être supérieures à 4,50 % de la population, selon les termes de l'article R133-32 du Code du Tourisme (nous sommes à 17,50 %),

- Les animations organisées pendant les périodes touristiques.

♦ DELIBERATION

DEMANDE DE DENOMINATION DE LA VILLE EN COMMUNE TOURISTIQUE

VU la note de synthèse,

VU la Loi 2006 du 14 avril 2006,

VU le Code du Tourisme, articles L 133-1 à L 133-18, L 134-1 à L 134-5,

VU le décret 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

VU l'arrêté préfectoral du 19 août 2009 classant Gex en commune touristique,

CONSIDÉRANT que la commune de Gex, classée commune touristique depuis le 04 mars 1922, perçoit les dotations touristiques dans le cadre de la DGF et qu'elle dispose d'un Office du Tourisme classé,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter la dénomination de commune touristique et de l'autoriser à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette dénomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** la dénomination de Gex en commune touristique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et entreprendre toutes démarches se rapportant à ce dossier.

10. RAPPORT D'ACTIVITES ET CA 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE l'AIN

RAPPORT D'ACTIVITES ET CA 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE l'AIN

VU la loi du 12 juillet 1999,

VU le rapport d'activités et le compte administratif 2013 transmis par Monsieur le Président du SIEA,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que ce document est à leur disposition au secrétariat.

Le Conseil Municipal prend acte de cette mise à disposition.

- **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE : « Ces rapports sont souvent très épais, je souhaiterais qu'il y ait un petit compte-rendu des délégués de la commune au sein de ces établissements.

J'aimerais, également, que les avis de la CCSPL soient transmis, en même temps que le rapport, aux élus.

A ce propos, je voudrais faire remarquer que le 15 juillet a été approuvé, par la CCPG, le rapport « Eau et Assainissement », sans même que les rapports de la CCSPL n'aient été transmis aux élus.

Ceci pourrait faire l'objet d'un recours, nous ne l'envisageons pas, mais il serait bien que la règle soit respectée ».

Monsieur le Maire : « Nous ferons part de vos remarques à la CCPG. Je trouve, effectivement, si ceci est avéré, très désobligeant que l'avis des personnes qui consacrent du temps à siéger dans ces instances ne soit pas considéré ».

11. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME-TRANSPORTS DU 09 SEPTEMBRE 2014

LISTE DES DOSSIERS

Référence	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (6 dossiers)					
PC 00117314J1010	SOCIETE	AI 291 – AI 422 – AI 462 – AI 664	110 avenue des Tilleuls	Immeuble de 39 logements	**DEFAVORABLE (Dangerosité de l'accès + problématique de la collecte des ordures ménagères + maintien des arbres le long de la route départementale)**
PC 00117314J1013	SOCIETE	E 22- E23	1203 rue du Creux du Loup	Extension + changement de destination	**FAVORABLE sous réserve d'uniformiser la couleur des menuiseries**
PC 000117314J1016 *(INCOMPLET)*	PARTICULIER	E 1034	Impasse de la Pernière (Lotissement Clos Edelweiss)	Bâtiment de 3 logements	**INCOMPLET –** Revoir le projet en terme de densité et d'insertion architecturale
PC 00117314J1026 *(INCOMPLET)*	SOCIETE	AV 21	9001 rue de l'Oudar	Extension du bâtiment artisanal	**INCOMPLET –** S'assurer du type d'artisanat et de la destination de l'extension
DP 00117314J9081	PARTICULIER	AI 304	62 rue du Mont-Blanc	Division en vue de construire	**FAVORABLE**
PC 00117314J1027	SOCIETE	AI 304 (p)	62 rue du Mont-Blanc	Bâtiment de 2 logements	**FAVORABLE**
PC 00117314J1028	PARTICULIER	E 291 – E 466 – E 469	131 chemin de la Noyelle	Extension + véranda + piscine	**FAVORABLE**
DECLARACTION PREALABLE (3 dossiers)					
DP 00117314J9081 *(Traitée avec le permis de construire)*	PARTICULIER	AI 304	62 rue du Mont-Blanc	Division en vue de construire	**FAVORABLE**
DP 00117314J9084	VAN VAEREMBERG Loïc	AB154	408 rue de Paris	Ouvertures en toiture	**FAVORABLE**

DP 00117314J9086	PARTICULIER	AI 75	107 rue du Commerce	Modification de la vitrine	**FAVORABLE sous réserve que la forme des menuiseries de la vitrine soit revue**
AUTORISATION PREALABLE (1 dossier)					
AP 00117314J0001	SOCIETE	AM 299	831 avenue Francis Blanchard	Changement des enseignes et pré-enseignes	**FAVORABLE**
AUTORISATION DE TRAVAUX (1 dossier)					
AT 00117314J0010	SOCIETE	AP 99	Centre Commercial Vertes Campagnes	Mise en conformité	**FAVORABLE**

12. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS-ESPACES-VERTS-ENVIRONNEMENT DU 23 SEPTEMBRE 2014

Cahier des charges du marché à bons de commande éclairage ; validation

La consultation pour le marché d'éclairage publique (entretien des 1 473 appareils d'éclairages publics y compris les encastrés de sol et les éclairages de mise en valeur ou de balisage- et leurs accessoires soit 73 armoires, les 4 carrefours avec feux de signalisation) est à relancer pour une période de 1 an renouvelable deux fois. L'avis d'appel public à la concurrence doit être mis en ligne le 15 octobre prochain.

Le contrat comprend des prestations de maintenance et un programme de changement systématique programmé de luminaires.

Non compris dans le marché :

- L'éclairage sportif (prestation sur devis)
- Les illuminations de fin d'année
- La maintenance des feux tricolores

1-Les services proposent de supprimer les travaux de terrassements qui ne sont pas réalisés par l'Entreprise en charge de ce marché ; nous disposons d'un marché à commande VRD.

2-Les services proposent de forfaitiser la maintenance de l'éclairage sous la forme d'un forfait annuel qui comprendrait :

a) La maintenance corrective :

- Travaux de réparation courante sur les points lumineux comprenant la fourniture et main d'œuvre sur demande de la commune ou suite à visite de contrôle de l'entreprise – Hors vandalismes, accidents, évènements climatiques…

- Les visites de nuit de détection des points lumineux défectueux (mensuelles ou trimestrielles).

b) La maintenance préventive :

- Travaux de remplacement selon un échéancier tenant compte de la durée de vie théorique des sources lumineuses comprenant la fourniture et main d'œuvre (Hors éclairage de mise en valeur).

- Contrôle et remplacement si nécessaire des condensateurs de compensation.

- Contrôle de l'état général du point lumineux (visserie, fixation, étanchéité…).

- Nettoyage du réflecteur et vasque.

- Contrôle de l'armoire d'alimentation, test des dispositifs de protection et relevé des mesures électriques.

c) Service d'astreinte :

Mise à disposition d'un service d'astreinte 24h/24h et 7/7j pour toute intervention urgente de dépannage ou de mise en sécurité des installations

d) Signalisation tricolores :

- Vérification annuelle des contrôleurs avec test des dispositifs de protection et relevé des mesures électriques.

- Vérification annuel du bon fonctionnement des différents éléments constitutifs.

e) Système d'information géographique (SIG) :

- Mise à jour à chaque modification ou extension des installations du SIG et envoi au SIEA.

- Mise à jour du SIG suite à l'entretien systématique.

Le fait de forfaitiser permet de connaitre à l'avance le cout annuel (peut être estimé à 36 000.00TTC) sans à coup et avec un résultat « obligé » ; en cas de défaut, la Commune est fondée à relancer l'Entreprise titulaire du marché sans attendre une nouvelle facture…

3-Les services proposent d'intégrer au BPU les fibres optiques :

- Intégration dans le nouveau BPU de prix unitaires pour la fourniture et déroulage de fibre optique ainsi que prestation d'aiguillage de fourreaux existants.

Les services proposent de reconduire la procédure du précédent marché pour le critère prix qui représente 60% des critères d'attribution :

- Comparaison de l'évolution de chaque prix depuis 2007 ligne par ligne et en globalité.

- Analyses de devis types

Le mémoire technique devra (entre autre critères) décrire des propositions d'amélioration du réseau d'éclairage public de la commune (économie d'énergie, sécurité, esthétique…)

Les services sollicitent l'avis de la commission

La commission émet un avis favorable sur ce projet de cahier des charges

Entreprise réinsertion bilan 2014

L'entreprise d'insertion intervient depuis de nombreuses années 5 semaines par an sur le territoire de la Commune pour dégager les chemins et entretenir la voie ferrée (20 000€ par an). L'équipe est composée d'un chef et de deux ou trois agents.

Semaine 22

26/05 au 28/05 (3 jours) : Fin du chantier de dégagement de la voie SNCF derrière la maison de retraite depuis Tougins jusqu'au Journans

Semaine 23

3/06 au 6/06 (4 jours) : Dégagement de la voie SNCF depuis Pitegny en direction des carrières Pelichet

Chantier en cours de réalisation

Semaine 25

16/06 au 20/06 (5 jours) ; Débroussaillage des chemins ruraux suivants :

Parcelle Duvillard rue de la Folatière

Chemin de la Vignette

Chemin rue de l'embousoir à côté du centre équestre

Chemin depuis rue de l'Etraz jusqu'à rue Leone de Joinville

Chemin depuis rue de Domparon jusqu'aux vertes campagnes

Chemin de Servette

Captage d'eau rue des Usiniers

Impasse du florimont

Impasse depuis route de la forêt sous Disse

Chemin depuis doute de la forêt sous Disse jusqu'à Vesancy

Semaine 28

8/07 au 11/07 (4 jours) ; Débroussaillage :

Voie SNCF secteur musée des pompiers/camping

Talus SPA Pitegny

Dégagement par tronçonnage :

Voie SNCF secteur PITEGNY

Semaine 31

28/07 au 30/07 (3 jours) ; Débroussaillage :

Voie SNCF Pitegny

Semaine 36

1/09 au 5/09 (5 jours) ; Fin de dégagement par tronçonnage de la voie SNCF jusqu'à Pitegny

Pour 2014, la voie ferrée (4 690 ml) est complètement dégagée ; En 2015, le travail sur la voie ferrée sera limité à un entretien courant sur toute sa longueur ; Le travail sur les chemins sera poursuivi.

La cadence annuelle de 5 semaines par an est bien adaptée aux besoins de la Commune ;

La commission prend connaissance du bilan 2014 des interventions de EIJA sur la voie ferrée et les chemins communaux.

Travaux en cours vertes campagnes

Eau potable : La Communauté de Commune a lancé la phase de préparation du chantier de renouvellement des canalisations d'eau potable de la boucle des vertes campagnes.

Le marché est confié à l'entreprise SADE qui travaillera sous le contrôle du cabinet H BERAUD. Démarrage des travaux le 22 septembre pour une durée de 19 semaines ; les travaux dans le secteur des écoles est programmé pendant les prochaine vacances scolaires. Les demandes d'arrêtés de circulations sont faites par l'Entreprise. Le raccordement au rond point des vertes campagnes doit être précisé car il ne faut pas bloquer la circulation (le moins possible…). La commune risque d'avoir à charge le renouvellement de poteaux incendie. Un constat d'huissier est prévu au marché.

Aménagement de voiries : vu lors de la dernière commission ; consultation du maitre d'œuvre en cours ; sera retenu fin octobre.

La commission prend connaissance de cette information

Cahier des charges étude piste cyclables ; validation

CONTEXTE DE L'ETUDE :

La Commune de Gex connaît depuis plusieurs décennies une croissance démographique importante puisque sa population a presque quadruplé en 50 ans. Dans ce contexte, l'urbanisation de la Commune et les besoins en déplacements doivent s'adapter à l'évolution des besoins de la population mais également à la mise en place de grands projets d'infrastructures et de construction. Parmi ces grands projets figurent :

- Le projet de Bus à Haut Niveau de Service empruntant le tracé de la RD1005 depuis Ferney-Voltaire (4ème modification).

- Le projet urbain du centre ville qui doit renforcer l'attractivité commerciale du centre ancien et son interaction avec le reste du territoire.

- La mutation urbaine du secteur résidentiel situé à proximité du centre ville qui nécessite d'organiser les flux de mobilité douce.

- Le BHNS exige de développer l'urbanisation le long de l'axe de la ligne de transport.

Afin de permettre un développement harmonieux de la Commune, le plan local d'urbanisme a été révisé en janvier 2011 et une nouvelle révision du document d'urbanisme intercommunal est en cours.

OBJET DE L'ETUDE

Dans le contexte établi ci-dessus, l'étude objet de la présente consultation a pour objectifs :

- De permettre à la Ville de Gex de mettre en place schéma d'itinéraires cycles cohérent avec ses ambitions, ses spécificités, dont la topographie et son urbanisation, afin de permettre à chaque habitant de la Commune d'avoir accès de manière aisée aux équipements publics et transports en commun, sans forcément utiliser l'automobile.

- De réaliser ce même schéma d'itinéraires cycles en cohérence avec les itinéraires existants sur les Communes périphériques dont la Commune de Cessy,

- De proposer des orientations d'aménagements sur les Communes limitrophes s'il n'en existe pas encore afin d'assurer une cohérence globale des itinéraires cyclables à l'échelle de la Communauté de Commune.

- De réaliser un plan d'action pluriannuel à l'échelle de la Commune afin de permettre la mise en place cohérente et progressive des aménagements cycles.

DEROULEMENT DE L'ETUDE

La mission se déroulera en plusieurs phases :

- 1ère phase : diagnostic et appropriation. Dans le cadre de cette phase, le bureau d'études aura en charge la réalisation des prestations suivantes :

  - 1 Réunion de lancement, rédaction du Compte Rendu correspondant.

  - Visite du site avec la Commune afin d'identifier ensemble les principaux enjeux spécifiques à la Commune.

  - Visite du site et diagnostic photo réalisés sur site, pas extrait de sites internet, illustrant les ouvrages existants, les principaux points et sites à enjeux, les itinéraires cycles et de randonnées existants à la périphérie immédiate de la Commune (à moins de 200 ml d'une voirie existante).

  - Rédaction d'une note illustrant sa compréhension des enjeux de l'étude avec à l'appui le reportage photo réalisé, une analyse des données d'entrée remises et un plan de synoptique illustrant sa compréhension des enjeux liés à la répartition de la population de la Commune.

- 1 Réunion de présentation du diagnostic.

- 2ème phase : élaboration du schéma directeur des itinéraires cyclables de la Commune.

A partir des éléments du diagnostic validé par la Commune, le bureau d'études réalisera le schéma des itinéraires cycles de la Commune. Celui-ci sera structuré de la manière suivante :

- Plan synoptique des aménagements envisagés à une échelle adaptée avec repérage des profils types de voirie envisagés (1/10 000ème ou plus détaillé).

- Carnet de détails des profils type de voirie envisagés, habillés, cotés et réalisés à l'échelle 1/100ème.

- Notice de présentation du schéma directeur cycles justifiant les choix proposés, les principaux impacts des aménagements envisagés :

  - En termes financier (estimations au ratio des travaux à réaliser par section),

  - En termes de fonctionnalité des voiries existantes (impacts notamment sur la circulation automobile et les cheminements piétons, cohérence avec les arrêts bus existants et projetés),

  - en termes fonciers (détails des parcelles impactées)

Elle indiquera également le détail des procédures réglementaires à envisager pour sa mise en œuvre.

- 3ème phase : plan d'action pluriannuel.

A partir du schéma directeur validé par la commune, le bureau d'études réalisera un plan d'action pluriannuel permettant à la Commune d'échelonner la mise en place du schéma directeur en fonction des disponibilités financières et foncières.

Celui-ci sera organisé de la manière suivante :

- Plan synoptique du schéma directeur validé avec repérage des sections à aménager chaque année.

- Plans de détails à l'échelle 1/500ème des sections à aménager.

- Carnets de détails des profils en travers à mettre en œuvre.

- Planning de mise en place du schéma directeur avec indication des dates de mise en service de chaque section, de réalisation des procédures règlementaires éventuelles.

- Notice d'accompagnement indiquant pour les aménagements à réaliser chaque année :

  - Une estimation détaillée des prestations à réaliser.
  - Le principe de phasage à observer pour la réalisation des travaux.
  - Le détail par parcelle privée ou non Communales des surfaces à acquérir.
  - Les procédures règlementaires à réaliser au préalable.

DELAIS DE LA MISSION:

1ère phase : 1 mois pour la réalisation du diagnostic // 2 semaines pour sa reprise. Réunion de présentation 1 semaine après présentation du diagnostic.

Délai de validation de la phase par la Commune : 2 semaines maximum à l'issue de la réunion de présentation.

2ème phase : 1.5 mois pour la réalisation du schéma directeur / transmission d'un projet minute au bout de 3 semaines / 1 réunion 1 semaine après // 2 semaines pour sa reprise. Réunion de présentation du schéma directeur finalisé 2 semaines après la remise du schéma directeur.

Délai de validation de la phase par la Commune : 2 semaines maximum à l'issue de la réunion de présentation.

3ème phase : 2 mois pour la réalisation du plan d'action avec transmissions d 'un projet minute au bout de 5 semaines // 2 semaines pour sa reprise. Réunion de présentation finale 1 semaine après la remise du dossier définitif.

Délai de validation de la phase par la Commune : 2 semaines maximum à l'issue de la réunion de présentation.

REUNIONS :

Visite sur site avec la Commune : 1 unité. (2 à 3 heures minimum)

Visite sur site pour diagnostic photographique : 1 unité. (à l'appréciation du bureau d'études)

Réunions : 2 pour la phase 1, 2 pour la phase 2, 1 pour la phase 3). (2 à 3 heures minimum)

DONNEES D'ENTREE :

Levé topographique et plan parcellaire de la Commune (voir avec CCPG pour disposer du MNT)

Vue en plan PDF du projet de BHNS et des principaux projets connexes.

Plan Local d'Urbanisme : disponible sur le site de la Commune.

Les services sollicitent l'avis de la Commission sur ce cahier des charges. Le montant estimatif est évalué à 35 000€TTC afin de disposer d'un outil opérationnel. La consultation peut être lancée (22 jours) en octobre 2014. Le bureau d'étude retenu en novembre 2014 ; le rendu de l'étude est prévu pour mai 2015. Au budget est inscrit le programme au numéro 172 188.

(A)Est présenté en commission le plan de la piste cyclable Gex Ferney ; lancement étude en novembre ; budget de l'étude 180 000TTC. Durée de l'étude 1.5 ans.

(B)Nous avons reçu l'accord écrit des propriétaires de l'emplacement réservé 14 pour réaliser les travaux de piste cyclable entre le pont sur l'Oudar route de Pitegny et l'entrée à Chauvilly. Les travaux seront réalisés en octobre par l'Entreprise Desbiolles (programme 172 177 pour 31 000TTC).

La commission émet un avis favorable sur ce projet de cahier des charges pour les pistes cyclables à Gex, et prend connaissance des informations mentionnées ci-dessus (A) et (B).

Gestion des données numériques école de Parozet

La gestion des données numériques est toujours problématique pour les chantiers d'envergure. Lors de l'opération TURET, l'architecte COSTE avait proposé la mise en place d'une plate forme de classement des données accessibles sur droits aux différents intervenants. La mise à jour n'a pas été faite. Difficile d'imposer une prestation sans contrat… Pour le projet d'agrandissement de l'école de PAROZET, il semble opportun de disposer d'une telle plateforme.

Une proposition est formulée par la sté TECH E PLAN.

- Ouverture de l'espace : 200€
- Accessibilité, dépôt, téléchargement, service de suivi (limite dépôt 20Go ; nb d'utilisateurs illimités) pour 110€HT par mois
- Restitution des fichiers en fin de projet sous forme dvd + rapport papier : 300€

Sur une durée de 36 mois, le cout estimatif est évalué à 5 352€TTC

Les services sollicitent l'avis de la commission.

La commission émet un avis favorable

Point sur les travaux en cours

Voiries : réunion préparatoire le jeudi 25 septembre à 9h30 en salle des Terreaux

- Reprise d'une bande centrale rue du Pré de l'Etang sur 285 m2 pour 14 884.82€TTC
- 172 175 : Chemin du bois de la Motte pour 36 614.80
- 172 194 : Aménagement de la voie mixte de la rue du Mont Blanc pour 146 742.62TTC
- 172 176 : Aménagement de la rue du château pour 58 919.46€TTC ; aménagement des pavés devant les entrées 12 805.3€ TTC.
- 172 182 : Création d'un dos d'âne école de Parozet pour 13 221.05€ ;
- 172 181 : rue des Terreaux ; à préciser avec l'Entreprise.
- 172 178 : rue de la Folatière ; devis Eiffage de 70 153.00€TTC ; devis Salendre 01 862 2a pour 2 865.62 €TTC (2 mats de récupération de la rue F Blanchard) ; devis Eiffage pour réseaux EP 6 600.71€ remis le 23 septembre.
- Avenue de Perdtemps : devis éclairage public reçu pour 15 668.10€TTC pour 6 points lumineux et 180 ml de réseaux ; le plan d'implantation est vu en séance. Travaux de voirie devis 191 660TTC ; remis ce jour ; à étudier…
- Rue de la Fontaine : 2 propositions pour 82 344.20 tout en enrobés et 122 500.00 bordure granit jaune, lignage en pavés et trottoirs en béton désactivés
- Reprises ponctuelles rue des terreaux 17 764TTC.
- Rue de la foret de Disse 128 792TTC ; à revoir très au delà du budget…

  Les courriers non nominatifs ont été adressés aux riverains. Réunion technique le 25/9 à 9h30 en présence de C Pellé. Une réunion hebdomadaire sera organisée sur chantier pendant toute la durée des opérations.

La commission prend connaissance des informations

Promenade du Journans

Début juillet 3 arbres ont été couchés par le vent. A la demande de Rémi Antoine une expertise a été faite par Mr Cossin expert forestier qui travaille régulièrement sur la commune. 46 arbres sont à couper (la liste est disponible sur demande aux ST).

Monsieur Cossin confirme la nécessité d'abattre les arbres de la promenade du Journans.

Monsieur,

Lors d'un passage à Gex je me suis rendu sur la promenade du Journans afin de voir l'évolution du boisement.

J'ai pu constater que certains arbres désignés lors de ma visite du 9 juillet n'avait pas été abattus.

Je tiens à attirer votre attention sur les risques présentés par ces arbres soit pour le public, soit pour la stabilité des berges.

Je comprends que ces nombreux abattages puissent choquer, cependant ces interventions me semblent nécessaires.

De plus, je me permets d'attirer votre attention sur le dépérissement de frênes lié à un pathogène (Chalaria fraxinea) dont la diffusion progresse chaque année, et concerne aujourd'hui le pays de Gex.

Il est fort probable que dans les années à venir, nous soyons obligés de procéder à de nombreux abattages.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Sincères salutations

Marc COSSIN - AFEC SARL
Expert forestier et en Arboriculture Ornementale
170 route des Penoz
74290 MENTHON SAINT BERNARD
04 50 60 82 07

Les arbres seront abattus très prochainement par la ste ARBOGRIMP pour un montant de 7 500€HT (un autre devis ONF pour 19 187.05HT).

La commission émet un avis favorable à l'abattage des arbres sur la base de l'étude remise par l'expert forestier.

Ecole de Perdtemps élémentaire et maternelle

2 réunions préparatoires ont eu lieu le lundi 1er septembre puis le vendredi 19 septembre ; les réunions de chantier auront lieu le vendredi en présence de Monsieur Ferrolliet.

La consultation pour recruter un maitre d'œuvre afin de réaliser la partie école maternelle est en cours ; le Moe sera retenu fin octobre.

Les installations de chantiers proposées par le maçon et validées par le contrôleur technique sont vues en séances.

Nous avons actuellement des problèmes sur les points suivants :

- Problèmes avec le CSPS ; ELYFEC a été absent aux deux réunions.
- Ascenseur ; revoir le concept dans la globalité du bâtiment. Problème d'implantation et de pentes de la cour ou d'accès. L'Atelier du Triangle retravaille la question.
- 2 lots infructueux à relancer : serrurerie et menuiseries.

Démarrage des travaux vacances de Toussaint

Le maître d'œuvre sollicite la commune pour obtenir une autorisation de commencer les travaux avant le retour des commissions incendie et accessibilité. Les services techniques sont favorables à la délivrance de cette autorisation car les démolitions sont à commencer dès les prochaines vacances dans l'ancien appartement, dans la garderie et dans les WC à réhabiliter.

La commission prend connaissance des informations

Anciens ateliers municipaux 206 025

1- Avancement du programme

1 bâtiment de 2 étages de 200 m2 chacun ; sera créé au RDC un accueil pour les familles de 50 m2 pour 50 personnes et au R+1 un bureau pour les associations. Moe : Bruno Vuilmet architecte à Lyon. CT en cours de consultation (sera retenu dans 15 jours). CSPS : bureau ELYFEC représenté par Jacques Paget. Bat type L de 5eme catégorie.

- L'autorisation de travaux et la déclaration préalables ont été enregistrées en Mairie le 3 septembre 2014.
- L'estimation des travaux est évaluée à 213 000 € TTC avec 7 Lots de travaux : maçonnerie, plâtrerie, menuiserie, plomberie, électricité, peinture, carrelages et sols souples. Le programme des travaux comprend le ravalement de la façade et la mise en peinture des portes bois du RDC.
- Planning de réalisation : 6 mois à partir du mois de février ; AAPC en novembre 2014.

2- Programme pour ensemble du bâtiment

Proposition honoraires pour appréhender le bâtiment dans son intégralité. Propositions pour utiliser les espaces qui ne font pas l'objet de la présente réhabilitation et propositions d'hypothèses architecturales pour uniformiser le dessin des façades avec le projet de réhabilitation en cours. Devis pour étude complémentaire : 1 152€TTC.

La commission prend connaissance du point 1- et émet un avis favorable au point -2

Complexe sportif du TURET

Gex Energie :

- 25 juillet : changement des clés serrure chaufferie TURET et local CTA
- L'expertise technique a eu lieu le mercredi 27 aout en présence d'un huissier et de l'Entreprise Gex Energie.
- Le 12 septembre, résiliation du marché remise à Gex Energie par la police municipale avec constat d'huissier et expertise technique

(…)Aujourd'hui, nous sommes encore confrontés à des problèmes majeurs vis à vis de l'exploitation du bâtiment, nous obligeant ainsi à appliquer les articles 46, 47 et 48 du CCAG TRAVAUX 2009, dans le cadre d'une résiliation aux frais et risques du titulaire.

Nous attirons votre attention aux faits suivants :

- *« Le décompte de liquidation comprend au débit du titulaire :*

    - ☒*le montant des sommes versées à titre d'avance et d'acompte ;*
    - *la valeur, fixée par le marché et ses avenants éventuels, des moyens confiés au titulaire que celui-ci ne peut restituer ainsi que la valeur de reprise des moyens que le pouvoir adjudicateur cède à l'amiable au titulaire ;*☒
    - *le montant des pénalités ;*☒
    - *le cas échéant, le supplément des dépenses résultant de la passation d'un marché aux frais et risques du titulaire dans les conditions fixées à l'article 48 »*

- *« Le décompte de liquidation est notifié au titulaire par le pouvoir adjudicateur, au plus tard deux mois suivant la date de signature du procès-verbal prévu à l'article 47.1.1. Cependant, lorsque le marché est résilié aux frais et risques du titulaire, le décompte de liquidation du marché résilié ne sera notifié au titulaire qu'après règlement définitif du nouveau marché passé pour l'achèvement des travaux »* **(article 47.2.2)**

- *« le décompte général du marché résilié ne sera notifié au titulaire qu'après règlement définitif du nouveau marché passé pour l'achèvement des travaux »* **(article 48.4)**

- *« Les excédents de dépenses qui résultent du nouveau marché, passé après la décision de résiliation prévue aux articles 48.2 ou 48.3, sont à la charge du titulaire. Ils sont prélevés sur les sommes qui peuvent lui être dues ou, à défaut, sur ses sûretés éventuelles, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance. Dans le cas d'une diminution des dépenses, le titulaire ne peut en bénéficier, même partiellement »* **(article 48.6)**

Cette décision de résiliation du marché prend effet à la date de notification de la présente (…)

<u>Nous reviendrons vers vous avec une proposition de Décompte Général Définitif dans le cadre de la résiliation de votre marché de travaux.</u>

- SWEGON fournisseur des 5 CTA est intervenu les 16 et 17 septembre sur ses installations. Les réglages ont été réalisés et selon SWEGON les débits sont corrects ; dans l'attente avis du Moe.
- Analyse fonctionnelle « cascade une chaudière bois et deux chaudières gaz » en cours.
- 4 devis en date du 10 septembre sont proposés par DALKIA pour mettre en service les cascades de chaudières gaz et <u>utiliser les douches</u>. Ces 4 devis ont été adressés à COSTE pour avis.

Il s'agit de :

Câblages chaudière pour fonctionnement en mode régulation pour la saison à venir soit 4 840.69€TTC

Déplacement du clapet adoucisseur pour 95.74€TTC

Remplacement du mitigeur ECS sous dimensionné pour 4 779.42€TTC

Chloration pour désinfection avec analyse en sortie pour 2 811.65 € TTC

En attente d'un avis technique COSTE.

La commission prend connaissance des informations

SOPREMA

Suite aux inondations du 23 juin puis 4 juillet dans la salle de Gymnastique, l'expertise a eu lieu jeudi 18 septembre à 9h00 au TURET. Le parquet nécessitera un ponçage. En attente.

Les problèmes d'étanchéité devant le local TGBT ne sont pas réglés

La commission prend connaissance des informations

DIVERS

- Un rideau métallique a été posé devant l'accès sous sol, WC tennis et vestiaire tennis pour un montant de 2 733.60€TTC par l'entreprise fermitech. Alimentation électrique par SPIE pour 521.65€TTC (sera fait par les services techniques).
- Un devis a été signé à SPIE pour installer une coupure « informatique » des salles en cas de non utilisation de la salle pour un montant de 1 191.55€TTC.
- Un devis est remis par SPIE pour mettre une prise de courant sur les gradins pour 1 475.48€TTC ; sera fait par les services techniques.
- Nous sommes dans l'attente de travaux de peintures dans l'appartement, la salle de stockage danse, la salle de stockage gym. Entreprise Poncet Confort Decor. Relance le 22/9.
- La programmation des badges turet sera réalisée par BODET pour 1 032.00€TTC (100 badges nominatifs) le 13/10.
- devis SPIE pour caméra vers sortie de secours gymnastique : 3 226.08€TTC.

La commission prend connaissance des informations

Avancement du groupe scolaire de Parozet

-Examen des candidatures par le Jury le 8 septembre 2014 de 14h30 à 18h30

-Suite à erreur matérielle, re-convocation du jury le mercredi 1er octobre à 14h30

-Dates à fixer après décision du jury :

- liste des candidats admis à concourir après avis du Jury ; la liste des candidats admis à concourir est arrêtée par le maitre d'ouvrage après avis du Jury.
- information des candidats non retenus
- envoi du courriel de convocation aux candidats retenus
- présentation du programme aux candidats retenus et visite sur le terrain

-Après 40 jours de délais, remise des offres

-Date à fixer : ouverture anonyme et enregistrement des prestations. Récupération par l'assistant à maitrise d'ouvrage pour analyse

-Date à fixer : analyse par la Commission Technique

-Date à fixer : Examen des projets par le Jury qui évalue les prestations, vérifie leur conformité au règlement du concours et propose un classement fondé sur les critères de l'AAPC. Le même jour, le Jury dresse le procès-verbal de classement et formule un avis motivé. Ce PV est signé par les membres du Jury. --Transmission de l'avis du Jury et du procès-verbal au Maitre d'Ouvrage qui décide après examen de l'enveloppe qui contient le prix, du candidat.

-Attribution du marché

-Indemnisation des 2 non retenus

La commission prend connaissance des informations

Mise en place d'un piézomètre pour suivre l'évolution de la hauteur de la nappe phréatique dans l'emprise du chantier. L'Entreprise GEO ARVES a posé un piézomètre et propose un suivi du niveau de la nappe pour un montant de 1 152TTC. Les services proposent de retenir cette offre.

Avis favorable de la Commission.

Avancement sur le collecteur eaux pluviales de Parozet

172 167. Pluvial Parozet. 903 006.00€TTC au budget ; le projet a été approuvé par délibération du CM le 12 mai N°2014 DEL-081.

La canalisation DN 1200 béton est à poser en bord de chaussée sur 280 ml entre 3.5 m et 5.3 m de profondeur. Durée de chantier évalué à 2 mois pour cet atelier.

Echanges de questions réponses avec le CG

- une déviation totale de la circulation est-elle possible (facilitera le chantier à l'entreprise et donc diminuera le temps passé)? ***il faudra au minimum maintenir une voie pour la desserte des riverains, du carrossier qui se trouve en limite de commune de Gex et Vesancy, et les services publics (ramassage poubelles et secours/incendie le cas échéant),***

- si alternat obligatoire, est-ce possible de limiter l'alternat aux VL? car dangereux avec les PL ***-> le nombre de PL ne doit pas être très important sur cette section de la RD 15H, il peut être envisagé une déviation. Par contre, on doit avoir des bus pour le ramassage scolaire mais je ne sais pas dans quel sens.***

- faut-il prévoir des feux ou du manuel ? **oui, *alternat par feux***

- quel type de protection de tranchée préconisez-vous (balises plastic, béton...) : ***protection béton compte tenu de la profondeur de la tranchée, mais cela prend de la largeur***.

- pour la traversée au droit de l'Oudar, difficile de maintenir un alternat. Doit-on effectuer les travaux de nuit ou déviation possible pour les quelques jours (voir 1 jour) concernés? ***déviation possible. Il serait judicieux que celle-ci soit réalisée pendant les vacances scolaires.***

- pour le remblaiement de la tranchée, la commune souhaiterait pouvoir remblayer au max avec des matériaux du site et/ou recyclés. voici en pièce jointe une coupe type proposée. serait-il possible de la valider et de nous donner les objectifs de compactage à atteindre pour cette voirie. une étude géotechnique supplémentaire va être faite pour évaluer la faisabilité de recyclage des matériaux du site. ***Avis favorable pour le remblaiement de la tranchée avec les matériaux du site ou en recyclés suivant étude géotechnique à faire. Fiche type T4 avec objectifs de compactage, jointe*.**

- combien de test pénétro souhaitez-vous sur le linéaire? ***1 tous les 50 mètres***

- **si le recyclage peut être utilisé (gain financier et approche environnementale), la mairie propose de reprendre le tapis complet de la chaussée au bout d'un an.**

Le volume de matériaux à terrasser est 280 ml * 2.80* 4.00 moyen soit 3 136 m3 (hors foisonnement ; volume en place) ; le volume de remblais hors enrobés ou grave bitume et gravelette sur la partie inférieure de la canalisation béton est de 2 500 m3 environ.

Avis favorable de la Commission sur les propositions ci-dessus, notamment en termes de réemploi de matériaux issus de la tranchée.

Avancement sur le réseau de chaleur du Turet

Prolongation pour alimenter en calories l'école de PAROZET pour un montant de 250 000.00€TTC Linéaire de tranchée 268 ml et pose en galerie sur 50 ml ; canalisations pré-isolées diamètre 76.3mm, épaisseur 3.2mm.

Le collecteur est terminé et le réseau de chaleur est en fonctionnement.

Pas de démontage des chaudières de Parozet pour l'hiver 2014 à 2015. Démontage au printemps 2015.

La commission prend connaissance des informations

Avancement travaux en rivière 173 001 et 173 003

Les travaux sont terminés. Les soldes de demandes de subvention sont en cours. A percevoir auprès de :

- Agence de l'eau : 206 000€TTC
- Conseil Général : 9 220€TTC ; 44 731€ perçus
- Région : 57 551€ ; 26 162€ perçus

La commission prend connaissance des informations

Pour information

Pose des 10 mats éclairages public rue de Paris à partir du 29 septembre 2014 ; Entreprise Salendre.

Creux du Loup

1-La consultation pour la maîtrise d'œuvre est prête. Avant de lancer cette étude, Il convient de payer au cabinet d'étude Santini de Gex le travail réalisé soit les missions « études préliminaires » et « avant-projet » qui ont été commandées par la commune en 2012.

Le bureau SANTINI propose sur la base d'une estimation de 1 100 000€HT de travaux

- Etude préliminaire pour 5 000 HT soit 0.45% de la masse des travaux
- Avant-projet pour 9 800 HT soit 0.89% de la masse des travaux

L'ensemble pour 14 800€ soit 1.35% du montant des travaux

La consultation à venir sera établie sur les missions AVP (validation des hypothèses) PRO EXE ACT DET et AOR. Les documents EP et AVP remis par le cabinet SANTINI seront joints à l'offre et donc mis à disposition de tous les candidats. La mission confiée au BE qui sera retenue sera réduite d'autant…

Les services demandent l'avis de la commission pour proposer le paiement du cabinet SANTINI des travaux effectués.

2-Mise en souterrain des réseaux secs

le SIEA a remis à la Commune deux études niveaux APS pour la rue du creux du Loup (2011 et 2014) ;

- pour la mise en souterrain des réseaux basses tension : cout global des travaux 116 000 + 137 000 = 253 000. Partie à charge de la Commune : 74 209 + 63 044 = 137 250TTC

- pour la mise en souterrain du réseau télécom ; évaluation des couts 2011 et 2014 : 38 000 + 51 000 = 89 000€ à charge de la Commune.

Afin de lancer la phase APD, Monsieur le Maire a signé les conventions 2011 et 2014 ; les APD seront remis dans 2 mois. Le plan de financement définitif sera alors proposé.

Avis de la Commission : avis favorable pour le paiement du cabinet Santini (1) ; La commission prend connaissance du point (2).

Cimetière 226 009

Une somme de 100 000€ est mobilisée au budget pour cette opération. Le plan d'aménagement a été remis en juillet 2013 par le Cabinet Ducret Gros. Une estimation des travaux a été remise :

- Terrassement et remodelage pour 50 000€TTC
- Réalisation des accès et voies internes pour 43 000€TTC
- Ouvrages clôtures équipements et finitions pour 140 000€TTC

Soit 233 000 hors Moe (5%) et aléas (5%) : 256 000€TTC.

Le budget a été fixé à 100 000€TTC. Les services proposent de retenir un maitre d'œuvre pour préparer la consultation des terrassements et de la pose des clôtures uniquement.

Les services sollicitent l'avis de la Commission

Avis favorable de la Commission pour que soit lancée une consultation pour retenir la maitrise d'œuvre qui sera chargée des terrassements et de la clôture du cimetière.

Chauvilly ; aplanissement terrain

Demande du club. Derrière la cuve gaz, il y a une surface de terrain qui est en pente ; besoin d'aplanir cette surface. Cela permettra une surface d'entrainement en atelier et de ne pas abimer le terrain d'honneur. Le terrain une fois terminé devra avoir une pente en travers de 0.5% (cf plan)

En DM est inscrite la somme de 16 000€TTC pour étude et travaux.

Evaluation du cout :

Travaux à charge de la commune : environ 12 400€TTC

- décapage de la végétale et remise en œuvre de la terre végétale ; nettoyage ; l'ensemble pour 7 800TTC ; entreprise Desbiolles marché à bons de commande.
- Engazonnement : environ 4 500 m2 soit 4 380€

Travaux à charge de l'Entreprise Desbiolles :

- apport de matériaux inertes ; restes de criblages ; évaluation 1 200 m3.

Avis de la Commission si les crédits sont votés ?

Avis favorable de la Commission. Travaux dans le cadre du marché à bons de commandes avec Entreprise Desbiolles. Avis favorable à la mise en remblais des matériaux inertes en provenance des cribles de l'entreprise.

Questions diverses

Déchets

1-Pose d'un bac enterré impératif pour les ordures ménagères à la Fontaine des 4 goulettes sous la Place de l'Eglise; rendez-vous sur place avec Entreprise Nabaffa programmé ; levé topo à faire pour les 10% de pentes. Couple de la grue.

2-Les OM coutent cher. à titre indicatif.

770 l	72 levées	1401TTC
	52 levées	1117TTC
	12 levées	547TTC
340 l	52 levées	493TTC
	12 levées	241TTC
240 l	52 levées	348TTC
	12 levées	170TTC
140 l	52 levées	203TTC
	12 levées	99TTC

Forte réduction du nombre de bacs de collecte des ordures ménagères et de bacs de tri de la Commune. Contrôle fait en septembre 2014. 80 bacs stockés actuellement au CTM vont être rendus à la CCPG. Le montant des ordures ménagères de la Commune devrait être ramené à 35 000€TTC avec une levée adaptée et mieux contrôlée sur chaque site. L'objectif est d'avoir environ 40 bacs OM sur l'ensemble de la Commune. Pour information, 6 bacs 770 litres sont mis à disposition au CTM pour la collecte des déchets sauvages et ne sont pas facturés. Le nombre de bacs au camping (12 unités) doit être réduit…

3-Rappel commission juillet 2014 : Les 2 Ecobacs de la place de l'appétit et de le rue reverchon ont été remplacés par deux cuves enterrées de 5 m3 dédiés aux OM. Les bacs démontés en bon état sont au CTM.

Les services sollicitent les membres de la Commission pour une nouvelle implantation afin d'être affectés au tri des papiers et emballages.

4-ambassadeur tri sidefage : EMERIC RYNOIS ; 06 08 27 27 36. anim1@sidefage.fr

Un rendez-vous est demandé.

La commission prend connaissance des informations.

Création d'un arrêt de bus sous le rond point de Château Gagneur

L'arrêt de bus fonctionne déjà mais sans marquage. Le marquage sera fait courant octobre 2014 à charge de la Commune. Une réunion a eu lieu sur place le 22/9 avec le représentant de la RDTA. L'abri bus sera installé ultérieurement (problème de foncier) ; le mat panneau d'information sera installé dès connaissance du fournisseur (attente envoi par CG).

Dans l'immédiat, cet arrêt de bus ne dessert que la ligne « lycée ; charpak ; château gagneur » ; soit un bus gex-ferney à 7h10 et le retour le soir à 17h50 environ.

Il faut définir le nom de l'arrêt : Gex Rogeland ou Gex château gagneur ? ou autre ?

Si le bus devait être utilisé pour un autre usage que pour le lycée (élèves pour le collège ou rabattement vers un P+R), il faudra alors établir une convention avec le CG.

Avis favorable de la Commission pour le traçage et l'aménagement de l'arrêt de bus. Le nom de l'arrêt de bus retenu est « Gex Château Gagneur ».

Expertise forestière ; diag des arbres bordant le route de Mourex

Les ST sollicitent l'avis de la Commission pour déclencher une expertise des arbres qui sont de part et d'autres de la route de Mourex le long de 12 parcelles et 106 arbres. Depuis 2 ans, nous subissons des chutes d'arbres directement sur la route. Le cout de cette étude est de 2 592€ pour l'ensemble (devis entreprise COSSIN du 11 septembre 2014). Ce diagnostic permettra de décrire les interventions à réaliser en hiérarchisant l'urgence.

La Commune pourra réaliser les travaux pour ce qui la concerne et se servir du rendu de l'étude pour faire intervenir les propriétaires des arbres.

Avis favorable de la Commission pour cette étude

Marché gaz SIEA

Disparition programmée des tarifs règlementés du gaz naturel et de l'électricité (tarifs jaune et verts dès le 31/12/2015), ce qui imposera de mettre en concurrence les fournisseurs :

- Dès le 1er janvier 2015 pour les bâtiments dont la consommation de gaz dépasse les 200MWh par an
- Dès le 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la consommation de gaz dépasse les 30MWh par an.

La commune de Gex est directement concernée sur 6 sites gaz en dès le 1er janvier 2015. Pour information, nous dépensons annuellement 550 000 € de gaz et d'électricité (60 612).

Le SIEA propose d'être coordonnateur pour les communes du département. Les services sollicitent l'avis de la commission pour dans un premier temps, « manifester l'intention d'adhérer en remplissant le coupon réponse joint au courrier »

Avis favorable de la Commission pour que la commune fasse part de son intention d'adhérer à la proposition du SIEA.

Salle Barbara

La Commune a reçu du bureau ALHYANGE l'étude d'isolement acoustique demandé par l'ARS. Les préconisations de l'étude sont très lourdes…en conclusion du rapport (disponible aux ST sur demande) « (…) l'isolement ne sera pas suffisant en basses fréquences pour diffuser de la musique type techno ou rock à niveau sonore élevé »

Les ST demandent à la Commission si elle souhaite que les propositions de l'étude ALHYANGE soient chiffrées ?

La Commission souhaite que la salle ne soit pas équipée du dispositif proposé dans l'étude et que les travaux d'insonorisation ne soient pas entrepris, en raison du cout et de l'inefficacité de l'ensemble du dispositif.

Plate-forme pour la filière bois

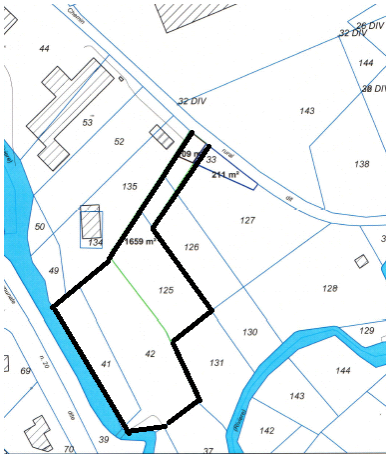

Tènement à constituer. En cours

La commission prend connaissance de cette information.

- **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE : « A propos de l'étude piste cyclable, qui participera à celle-ci ? »

Monsieur le Maire : « Les gens intéressés ».

Monsieur AMIOTTE : « Y-aura-t-il un comité de pilotage ? »

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas multiplier ce type d'instance. La commission est tout à fait apte à piloter le dispositif ».

Monsieur AMIOTTE : « Concernant l'expertise des arbres de la promenade du Journans, combien-a-ton payé Monsieur COSSIN, expert ? »

Monsieur le Maire : « 2.500 € ».

Monsieur AMIOTTE : « J'aurais été capable de le faire. En effet un certain nombre d'arbres déclarés à abattre sont en bon état ».

Monsieur le Maire : « Je ne doute pas que vous soyez spécialiste, je ne suis pas compétent sur l'état des arbres, par contre, la commune et moi-même sommes responsables, ça je le sais.

Monsieur COSSIN travaille avec nous depuis plusieurs années. Nous sommes obligés de nous entourer de précaution et d'avis de personnes reconnues et qualifiées, c'est le cas ».

Monsieur AMIOTTE : « Que va devenir le bois ? »

Monsieur le Maire : « Il sera utilisé pour la filière bois ».

Monsieur PELLETIER : « Un autre expert aurait pu appréhender les choses différemment ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, mais doit-on multiplier les expertises ? »

13. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES – ADMINISTRATION ET PERSONNEL DU 17 SEPTEMBRE 2014

Il est remis en début de séance à chaque conseiller :

- Projet de décision modificative 2014,
- Présentation générale du budget fonctionnement 2015
- Programme travaux 2015.

I -BUDGET2015

Présentation par Monsieur le Maire du projet de budget pour la section fonctionnement en 2015, à partir du document remis « Présentation générale du budget–section fonctionnement-chapitres ».

La section fonctionnement s'équilibrerait à 13.823.500,00 €, 13.498.000,00 € en 2014.

RECETTES (13.823.500,00 € au BP 2015) (13.498.000,00 € au BP 2014)

- Baisse des recettes de la commune consécutive à la baisse des dotations de l'Etat estimée à 10% par rapport à 2014 (-5 % en 2014 par rapport à 2013).

- Hausse des produits fiscaux estimée à 3%.

- Augmentation des produits des services : augmentation du nombre d'élèves et du nombre de place en garderie.

- La CFG a été inscrite pour le montant reçu en 2014 : 3.2 M€.

DEPENSES REELLES hors transfert à la section de fonctionnement (11.384.100,00 € BP2015) (10.824.400,00 € au BP 2014)

L'augmentation des dépenses est consécutive à :

- Mise en place des rythmes scolaires, dont la charge est estimée à 500.000,00 € pour l'année.

- Augmentation des dotations du fond de péréquation intercommunale 75.000,00 € en 2014, 38.700,00 € en 2013 (montée en charge progressive du Fonds avec un objectif de ressources initial en 2012 fixé à 150 millions d'euros pour atteindre 2 % des ressources fiscales du secteur communal en 2016, soit plus d'un milliard d'euros).

- La part à la charge de l'EPCI en 2014 : 361.293,00 € déterminée en fonction du coefficient d'intégration fiscale.

- La part à la charge des communes : 726.141,00 €.

- La répartition entre les communes de la CCPG est effectuée sur la base du potentiel financier / habitant et le nombre d'habitants de chaque commune rapporté à ceux de la CCPG.

Disponibilité pour le financement des investissements :

Sans recours à l'emprunt le montant disponible issu de la section fonctionnement pour financer les investissements sera donc de 2.439.400,00 € (en 2014 : 2.673.600,00 €).

Nous constatons que l'épargne dégagée par la collectivité diminue, au stade du BP, de 9.60%, ceci en prévoyant la CFG à 3.2 M€ (dotation reçue en 2014) alors qu'en 2014 au BP nous avions inscrit 2.8 M€.

Le FCTVA, au vu des réalisations à ce jour, est estimé à 700.000,00 €.

La taxe d'aménagement pour laquelle nous n'avons toujours pas de simulation de la part des services fiscaux : 300.000,00 €.

Le montant disponible sera donc de 2.476.400,00 €, une fois remboursées les annuités d'emprunts (963.000,00 €). Le montant de la dette fin 2014 s'élèvera à 10.5 M€.

Choix d'investissement

Nous examinerons la liste, des investissements 2015 proposés, en détail.

Le montant total des travaux prévus dans la liste est : 5.434.900,00 €.

Le montant disponible, 2.476.000,00 €, ne permet pas l'inscription de l'ensemble de la liste en 2015 sachant que nous ne souhaitons pas recourir à l'emprunt.

Aussi, je vous propose d'inscrire lors d'une décision modificative du budget 2014, en octobre, les travaux suivants figurant dans la liste que nous allons examiner, représentant un montant total de 1.156.000,00 € :

- Rue du mont Blanc (2ème partie) : 185.000,00 €
- L'avenue Perdtemps : 200.000,00 €
- Le supplément pour les eaux pluviales Parozet (passage sous voie) : 200.000,00 €
- Supplément pour l'école Perdtemps : 185.000,00 €

- Travaux Chauvilly et étude pour l'évolution de cet espace : 16.000,00 €
- Crédits supplémentaire au TURET consécutifs à la défaillance du titulaire du lot chauffage : 100.000,00 €
- Route de Mourex : 35.000,00 €
- Rue de la Fontaine : 70.000,00 €
- Rue de la Forêt de Disse : 50.000,00 €
- City stade et jeux enfants Perdtemps : 55.000,00 €
- Bac OM Perdtemps et Eglise : 35.000,00 €
- Chemin des Beaumes : 25.000,00 €

Ces travaux pouvant être lancés rapidement car les études préalables sont rapides ou déjà exécutées.

Ceci nous évitera d'attendre, pour les lancer, les constats du résultat 2014 qui n'interviendront pas avant le mois de mai 2015.

Mais nous permettra également d'étaler la charge des ST en 2015.

Ces inscriptions supplémentaires seront financées en 2014 par l'utilisation des fonds que nous avions réservés au remboursement anticipé de la dette : 1.420.000,00 €. Ce remboursement, prévu lors du BS, était conditionné par l'intérêt pour la collectivité. Au vu des propositions des prêteurs, le remboursement n'offrant que 20 % de gain sur les intérêts, il n'a pas été donné suite à ce projet.

Aucune remarque des membres de la commission.

Examen des projets d'investissement 2015 sur la base de la liste remise en début de séance : « programme travaux 2015 »

Compte tenu de l'option exposée ci-dessus, retenue pour la DM 2014, le montant des travaux proposés s'élève à 4.059.900,00 €.

Saints-Anges : un projet de réaménagement de ces locaux pour en augmenter la capacité du fait de la libération d'un logement avait été envisagé (estimation 2008 : 1.7 M€). Le montant me semble considérable au regard de l'augmentation de capacité obtenue. Il sera certainement plus judicieux d'inclure dans le projet centre-ville, l'implantation d'une résidence sénior. Il n'en reste pas moins souhaitable de prévoir un crédit pour réaliser une étude de planification de travaux.

Madame FORSTMANN : « Pourquoi n'inscrit-on pas les crédits pour l'extension du bâtiment de l'Aiglette en Dm ? »

Monsieur le Maire : « Cette somme sera inscrite au budget ZA en 2015.

Concernant la rue du Creux du Loup et la rue des Vertes Campagnes, nous devrons tenir compte des travaux de réseaux réalisés par d'autres entités, il conviendra d'ajuster en fonction de l'avancement de ceux-ci. Aux Vertes Campagnes, la CCPG va débuter l'intervention sur les réseaux, une réalisation communale en 2015 est envisageable. Rue du Creux du Loup, l'intervention sur les réseaux est plus complexe car il s'agit de réseaux aériens, l'objectif serait plutôt une réalisation en 2016.

Vidéo surveillance : il faut isoler les crédits vidéo surveillance de ceux consacrés aux locaux de la police municipale. Les propositions sont donc de 20.000,00 € pour la vidéo, et 5.000,00 € pour la police municipale.

Pour ce qui concerne l'acquisition de mobiliers urbains, Monsieur le Maire souhaite une accalmie. Mais il reste toujours à acquérir et renouveler les barrières fixes et les potelets pour faire face à l'utilisation, contre nature, des espaces piétons par les automobilistes.

Illuminations de Noël, plus d'investissement conséquent, un simple renouvellement.

Acquisition emplacement réservé 8 (face école Parozet du coté chemin de Parozet), prévue pour la réalisation d'un carrefour. Il conviendra de s'interroger sur la nécessité d'acquérir l'ensemble ou pas.

Terrains Oudar, la négociation semble difficile avec les propriétaires, mais il me paraît intéressant d'avoir une réflexion sur la maîtrise de ces terrains.

Ces 2 derniers points devant faire l'objet de réflexion, de négociations et d'un acte notarié risquent de ne pas être concrétisés à court terme.

Terrain filière bois : régler le problème du stockage des plaquettes bois par la CCPG. La commune étant utilisatrice de ces produits.

Les ajustements pour l'équilibre de la section investissement devront être réalisés sur les 4 dossiers suivants : emplacement réservé 8, terrains Oudar, voie Vertes Campagnes et rue du Creux du Loup en fonction des évolutions évoquées ci-dessus sachant que, nous n'envisageons, ni d'augmenter la fiscalité, ni de recourir à l'emprunt.

Le budget de l'année 2015 est relativement facile dans la mesure où nous sommes sur l'achèvement de programme en cours ou l'élaboration de nouveaux projets non finalisés au point d'être lancés.

Je n'ai pas souhaité, à ce stade, présenter de prospectives, ce n'est pas une négligence, au vu des incertitudes pesant sur les recettes des collectivités locales et des incertitudes institutionnelles sur l'évolution des collectivités.

Concernant la fiscalité, donc les recettes, nous avons du mal à envisager l'ampleur des réductions envisagées par l'Etat au niveau de notre commune, les éléments étant donnés au niveau global à l'échelon de la nation. Nous devons tenir compte aussi dans ce cadre de l'évolution de la répartition des compétences entre les communes et la communauté de communes, sans compter que le dépassement du seuil des 100.000 habitants envisageables à moyen terme entrainera le transfert automatique de certaines compétences de droit sans que les entités concernées n'aient à en décider.

La communauté relance l'étude faite il y a quelques années sur la fiscalité, les communes membres sont concernées. Les résultats de cette étude et les décisions qui en découleront sont à considérer dans notre prospective.

Pour moi, il n'est pas envisageable de transférer des charges sans ajuster les moyens financiers. Je n'entends pas reproduire, au niveau communal, ce qui s'est passé au niveau étatique, c'est-à-dire transfert de charges aux collectivités sans transfert de recettes destinées à les financer, sans pour autant réduire les prélèvements des contribuables, ce qui conduit à accentuer la pression fiscale sur les contribuables.

Je propose, donc, que sur ces bases nous nous penchions, au cours de l'année, hors de toute échéance budgétaire, sur l'évolution de la fiscalité de nos concitoyens au regard des résultats et des conséquences de l'étude menée par la CCPG et des évolutions de compétences ».

Madame FORSTMANN : « Le projet Parozet est estimé à 7 M€. Comment va-t-on le financer avec 2.5 M€ par an ? »

Monsieur le Maire : « Nous préparons le budget 2015, sans connaissance des résultats 2014, nous les connaîtrons en mai 2015 au plus tôt, le résultat sera excédentaire et nous permettra de financer une partie de la construction. Pour apporter une réponse plus précise, nous sommes tributaires des évolutions que je viens d'évoquer concernant la fiscalité et la recomposition locale.

Nous sommes également en attente des avancements du BHNS qui conditionnent la réalisation des parkings estimés à 3 M€.

Ces éléments conditionneront nos besoins de financement.

Je souligne que l'emprunt n'est pas budgétairement affecté à un projet en particulier.

Depuis 2 ans, la vente de Château Gagneur nous a permis de maintenir nos investissements, de financer les gros projets prévus (Turet, route de Lyon) sans recours à l'emprunt et en limitant les frais financiers par le remboursement de l'intégralité du capital de l'emprunt revolving fin 2012 (2.651.000,00 €).

Madame FORSTMANN : « Oui mais c'est du dessaisissement de patrimoine ».

Monsieur le Maire : « Certes, mais d'un bien acheté quelques années plutôt (en 2009 exactement) 1 M€. Il faut reconnaître que ces dessaisissements nous ont permis de réaliser des travaux que nous n'aurions pu financer autrement, il faut en être reconnaissant à Gérard PAOLI.

Pour l'avenir comme pour le passé, il faudra faire des choix en fonction de nos moyens et de notre capacité d'endettement.

II- DM 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Commentaire sur la base du document remis en début de séance « décision modificative »

023 :

Virement à la section investissement (page 18): 26.350,00 €

6064 : 5.000,00 €

La modification des dispositions des bureaux a conduit à l'acquisition d'imprimantes supplémentaires en 2014 et donc de fournitures :

611 : - 79.480,00 €

- les repas du foyer des saints anges ont été réglés sur le budget commune, le receveur, prétextant que le marché n'avait pas été approuvé par le CA CCAS : 6.520,00 €. Ce montant sera déduit de la subvention versée au CCAS.

- Transfert des sommes prévues pour l'année 2014 afin d'assurer l'entretien ménager des écoles effectué par une entreprise après affectation d'une partie du temps de travail des agents communaux sur les rythmes scolaires : -36 000,00 €.

- Transfert pour couvrir le coût de la redevance OM au 6284 de : 30.000,00 €

- Retrait pour financer travaux investissement préfa Derde et Remise de : 20.000,00 €

614 : 8.000,00 €

+6.000€ Charges de copropriété annuelles pour les 2 appartements des Vertes Campagnes (nous n'avions inscrit que 2000€)

61521 : -10.000,00 €

- +10.000,00 € pour finir le carré entamé reprise de concessions abandonnées,
- on peut disposer de 20.000,00 € sur l'entretien des terrains.

6156 : 19.930,00 €

Moins de prestation ponctuelle recours à des contrats maintenance

61558 : 12.000,00 €

Achat de pneus neige pour nouveau camion.

6226 et 6227 : -5.000,00 € chacun

On prévoit toujours un crédit pour des dépenses pour conserver une marge.

6231 : +5.000,00 €

Annonce presse : relance appel d'offre restauration.

6238 : +3.200,00 €

Fleurs accueil et mariage, gerbes lors de décès ou manifestations. Inscription avait été omise lors du B. Il ne s'agit pas d'augmentation de dépenses.

6283 : +36.000,00 €

Transfert entretien ménager, montant inscrit à tort au 611 lors du BS.

6284 : +50.000,00 €

Redevance pour services rendus ; crédits supplémentaires compte tenu des nouvelles modalités de la redevance sur les OM dont 30.000,00 € venant du 611, et 20.000,00 € disponibles sur entretien des terrains.

64111 (chapitre 012) : 100.000,00 €

Il resterait, en fin d'année, 20.000,00 € en fonction des paiements effectués et projetés d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'une précaution.

73925 : +31.000,00 €

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Montée en charge progressive du Fonds, l'objectif de ressources initial en 2012 était fixé à 150 millions d'euros pour atteindre 2 % des ressources fiscales du secteur communal en 2016, soit plus d'un milliard d'euros.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et les communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et l'ensemble de ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres.

Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres (mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé (PFA)). Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative.

La CCPG a opté pour la répartition de droit commun 361.000,00 € réglés par la CCPG et 726.000,00 € par les communes membres en 2014.

6611 : -80.000,00 €

Taux d'intérêt révisable en baisse (60 % de l'encours environ). Nous prévoyons toujours au budget en fonction du taux pratiqué lors de la réalisation de l'emprunt.

668 : -120.000,00 €.

Retrait des sommes que nous avions prévues pour les indemnités de remboursement anticipées au BS.

673 : 5.000,00 €

Titres annulés omis au BP.

Le budget reste équilibré à : 19.871.945,90 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Ouverture de crédits vu lors de la préparation du BP 2015

- 172167 réseau EP Parozet 200.000,00 €
- 172194 : chemin Mont Blanc, réalisation 2ème tranche : 185.000,00 €
- 172195 : Avenue Perdtemps : 200.000,00 €
- 172196 : Route de Mourex : 35.000,00 €
- 172197 : rue de la Fontaine : 70.000,00 €
- 172198 : Bacs OM Perdtemps et église : 35.000,00 €
- 172201 : Chemin des Beaumes : 25.000,00 €
- 172202 : Route Forêt de Disse : 50.000,00 €
- 189021 : Ecole Perdtemps : 185.000,00 €
- 206027 : Perdtemps, jeux pour enfants et city stade : 55.000,00 €
- 208008 : Turet, complément travaux : 100.000,00 €

AJUSTEMENT 2014

- 1641 : -1.596.750,00 €.

Nous avions prévu au Bs, une somme de 1.420.000,00 € pour effectuer, éventuellement, des remboursements anticipés. La décision devait être prise en fonction des montants des indemnités actuarielles. Au vu de ces montants, il n'a pas été donné suite.

Emprunt revolving : le montant de l'emprunt a été inscrit lors de la souscription pour son montant initial à 2.651.000,00 €. Il figure dans notre passif.

Actuellement, cet emprunt n'est pas mobilisé (depuis fin 2012). Cependant, chaque année, le montant que l'on peut mobiliser ainsi que la dette diminue. Il faut le retracer dans la comptabilité. Le montant initial ayant été inscrit au compte 16441 en recettes en 2012, les sommes correspondant à cette diminution doivent être inscrites en dépenses au 16441. Elles étaient prévues au 1641 en 2014 (donc transfert de 176.500,00 € du 1641 au 16441 et inscription de 176.500,00 € au titre de 2013, l'écriture n'ayant pas été effectuée. Il s'agit d'opération d'ordre dans la mesure où, dans notre situation, le montant total de l'emprunt est actuellement remboursé.

- 16441 : +353.500,00 €
- 172169 feux rd 1005 : manque pour solder +600,00 €
- 172178 rue de la Folatière : (estimation insuffisante au BP) 20.000,00 €
- 172189 : le budget prévu pour acquisition camion et épareuse était de 240.000,00 €.

Il a été dépensé 276.360,00 €. Ajout : 25.000,00 €, le reste étant disponible sur les crédits prévus pour l'acquisition de matériels divers.

- 184042 : acquisition matériel restauration : +26.000,00 €
- 185019 : changement de sèche-cheveux à la piscine : +2.500,00 €
- 216006 : conformité électrique visitation : +3.000,00 €
- 221023 : remplacement d'un lave-vaisselle HS à la cantine : +6.000,00 €
- 242016 : Chauvilly étude et travaux +16.000,00 €
- 504013 : raccordement gaz pour le restaurant : +7.000,00 €
- 512006 : acquisition d'un onduleur pour protection serveur vidéo : +3.500,00 €
- 516004 : Changement fenêtre au préfabriqués de Derde : 8.000,00 €
- 275008 : Installation d'une dalle et mise en place préfabriqué au musée de la Remise : 21.000,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT

- 021 : virement de la section fonctionnement : 26.350,00 €
- 275008 : subvention réserve parlementaire pour musée de la remise : 9.000,00 €

Le budget investissement sera équilibré à 18.320.735,77 € (+35.350,00 €).

14. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE ELARGIE DU 24 SEPTEMBRE 2014

En préambule, Mme MOREL-CASTERAN souhaite la bienvenue aux deux nouveaux directeurs d'école : Mme Camille ALBRIEUX, directrice de l'école élémentaire Parozet et M. BESSON-BRABANT, directeur de l'école élémentaire Vertes Campagnes.

Mme MOREL-CASTERAN présente Mme JOUANNET, directrice du secteur Vie Quotidienne et plus particulièrement en charge des affaires scolaires, périscolaires et APE depuis le 1er septembre 2014. Elle prend ainsi la suite de Mme Christelle Broc sur ces dossiers. Mme MOREL-CASTERAN remercie Mme Broc pour le travail accompli au sein du service scolaire ces dernières années.

I - Bilan de la rentrée :

- juin 2014 : fermeture d'une classe à l'école élémentaire Perdtemps

- rentrée 2014 : ouverture d'une 10ème classe à l'école élémentaire des Vertes Campagnes. Cette 10ème classe était demandée depuis plusieurs années. On peut se réjouir que cette demande ait pu aboutir.

- Malgré des effectifs chargés en maternelle Vertes Campagnes il n'y a pas eu d'ouverture en septembre suite au comptage fait à la rentrée. Si les effectifs augmentent, M. L'Inspecteur pourrait envisager dès le printemps 2015 une ouverture en septembre 2015

- Le nouvel IEN est Monsieur Olivier QUENIS.

II - Effectifs :

- **effectifs année scolaire passée + effectifs actuels :**

Mme MOREL-CASTERAN présente un tableau récapitulatif des effectifs de l'an dernier et de cette rentrée (effectifs ajustés en réunion) et des naissances. Il est à noter que l'effectif des naissances ne correspond pas pour cette rentrée à l'effectif des petites sections.

école	Nb de classes	Effectif rentrée 09-2013	Effectif au 04-2014	Nb de classes 09-2014	Effectif rentrée 09-2014
Parozet maternelle	5	124	125	5	114
Parozet élémentaire	8	184	179	8	191
Perdtemps mat.	4	100	98	4	107
Perdtemps élément.	7+ CLIS	170	160	6+ CLIS	155
Vertes Camp. mat.	6	171	177	6	185
Vertes Camp. élém.	9	251	251	10	251
total	**39 + 1**	**1000**	**990**	**39 + 1**	**1003**

- **Naissances (pour prévisions d'effectifs) :**

Secteur	2010	2011	2012	2013
Parozet	78	56	54	51 +-2
Perdtemps	32	53	43 +-1	37 +-2
Vertes Camp.	62	67	64 +-1	66 +-2
total	**172**	**176**	**161 +-2**	**154 +-6**

Mme CIZAIRE s'étonne du faible effectif des maternelles Parozet et Perdtemps et demande s'il est possible, pour les prochaines inscriptions, d'inciter les parents à inscrire leurs enfants dans ces deux écoles, plutôt qu'aux vertes Campagnes. Ce qui nécessiterait une dérogation.

A l'inverse, elle s'interroge sur les accords donnés pour les dérogations, en général.

M. DUNAND indique que la commission de dérogation prend l'avis des directeurs pour inscrire un enfant dans telle ou telle école. Par ailleurs, il lui semble difficile d'inciter les parents à inscrire leurs enfants dans une école autre que leur école de secteur ; si tel devait être le cas, quel serait l'intérêt d'avoir une carte scolaire ?

Cette carte scolaire sera revue lorsque l'extension du groupe scolaire de Parozet sera livrée. Il pourra, dès lors, être envisagé de réduire un secteur au profit d'un autre pour équilibrer les effectifs des écoles.

- livraison logements à venir : Mme MOREL-CASTERAN fait le point des projets en cours. Il est précisé que les prévisions de livraison sont à prendre avec la plus grande prudence, des retards de travaux pouvant survenir.

<u>Effectifs périscolaires :</u>

Mme JOUANNET fait le point des effectifs en périscolaire, accueil de loisirs et restauration scolaire pour cette rentrée 2014/2015.

EFFECTIFS SCOLAIRE / PERISCOLAIRE /APE / CANTINE au 24/09/14

		SCOLAIRE		APE		CANTINE	périscolaire		MERCREDI
		Nbre classes	EFFECTIFS	EFFECTIFS	pourcentage d'inscriptions APE		MATIN	SOIR	
PERDTEMPS	maternelle	4	107	84	78,50	69	capacité : 58 - pas de liste en attente	capacité : 58 - pas de liste d'attente	
	élémentaire	6 + CLIS	155	115	74,19	100			
									capacité 116 (56 maternelles + 60 élémentaires) plus de liste d'attente
PAROZET	maternelle	5	114	96	84,21	60	capacité 48 - pas de liste d'attente	capacité 48 .3 en attente le soir (ticket secours)	
	élémentaire	8	191	157	82,20	123			
VERTES CAMPAGNES	maternelle	6	185	125	67,57	117	capacité 72 - pas de liste en attente	capacité 72- 1 en attente le soir	
	élémentaire	10	251	184	73,31	182			
TOTAUX		39	1003	761	75,87	651	0 en attente	4 en attente	0 en attente

Commentaires : plus d'attente pour l'Accueil de Loisirs; Les deux familles en attente pour le périscolaire sont prises en ticket secours dans l'attente d'une libération de place.
Effectif cantine en hausse aux maternelles Perdtemps et Vertes Campagnes. Les élèves des grandes sections des Vertes déjeunent au self en élémentaire libérant ainsi des places dans le réfectoire de maternelle. Cela fonctionne bien.

Travaux dans les écoles :

- Chaque mois, M. Sylvain MISSE, DSTA, passe dans chaque école pour lister les petits travaux à réaliser.

- Gros travaux :

- **agrandissement Perdtemps élémentaire** : les travaux vont débuter aux prochaines vacances d'automne (démolition des cloisons, travaux au 2ème étage)

Le projet consiste en la création de deux classes au 2ème étage + une salle bibliothèque + une salle des professeurs + une salle RASED + des sanitaires extérieurs et des travaux d'accessibilité (mise en place d'un ascenseur et aménagement de toilettes pour les PMR).

- **agrandissement Parozet** : Le 1er octobre, se réunira le jury de candidature : choix de 3 architectes pour le concours + 1 remplaçant

rappel du projet : agrandissement et réhabilitation : 7 classes supplémentaires, un accueil de loisirs (pour les mercredis, vacances et activités périscolaires), une restauration en self-service et divers travaux d'accessibilité.

Dates des conseils d'école :

Décharges de direction	Conseils d'école 2014/2015	1er CE	2ème CE	3ème CE
Vendredi	Parozet maternelle	Jeudi 20-11 18h	Jeudi 5-02 18h	Vendredi 12-06 18h
Jeudi	Parozet élémentaire	Jeudi 27-11 20h	Mardi 24-03 20h	Mardi 16-06 20h
Vendredi	Perdtemps maternelle	Mardi 4-11 18h30	Mardi 10-03 18h30	Mardi 10-06 18h30
Vendredi	Perdtemps élémentaire	Jeudi 6-11 19h	Mardi 3-03 19h	Jeudi 4-06 19h
Vendredi	Vertes Campagnes maternelle	Mardi 25-11 18h30	Mardi 17-03 18h30	Jeudi 11-06 18h30
mardi	Vertes Campagnes élémentaire	Mardi 18-11 19h-21h	Jeudi 19-03 19h-21h	Mardi 23-06 19h-21h

Questions diverses concernant les écoles :

✓ Carnaval

Le carnaval était jusqu'à présent organisé l'après-midi. Suite à la modification des horaires scolaires (l'après-midi se terminant à 15h30), il semble compliqué de le maintenir l'après-midi, notamment pour les élèves des vertes Campagnes qui viennent en bus.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- matin : moment de la journée correspondant le mieux aux plus jeunes ; toutefois cela pose des problèmes d'organisation technique, les services de la mairie préparant

jusqu'à maintenant la manifestation le matin : préparation des goûters, gonflage des ballons.

- après-midi : s'il était maintenu l'après-midi, le carnaval déborderait sur le temps des APE ; se pose alors un problème de transfert de responsabilités entre les enseignants et les intervenants des APE.

- durant un week-end : les parents pourraient plus facilement être présents ; en revanche, les enseignants le souhaitant participeraient sur leur temps personnel. Le carnaval perdrait de son unité, les costumes étant préparés en classe sur des thèmes divers.

Mme MOREL-CASTERAN propose que chacun y réfléchisse et lui fasse part de ses propositions pour le 15 octobre au plus tard afin de pouvoir présenter un projet lors des conseils d'école.

✓ Tableaux numériques

Un programme d'équipement de 13 classes du cycle 2 en tableaux numériques est en cours. L'appel d'offres est lancé. Il concerne 5 classes aux vertes Campagnes et 4 à Parozet et à Perdtemps.

Les directeurs des écoles élémentaires indiquent qu'ils préfèrent être équipés avec des PC portables plutôt que des fixes, le choix entre ces deux matériels leur étant proposé.

III - APE :

Mme MOREL-CASTERAN présente un premier bilan de ces activités et débute en adressant ses remerciements pour l'organisation et la tenue de ces activités :

- à Sarah Jolliet pour le travail considérable réalisé depuis un an et particulièrement ces dernières semaines ;

- aux groupes de travail qui ont réfléchi et mis en place cette réforme au cours des mois passés, constitués des responsables et membres des services scolaire, périscolaire, cantine, comptabilité et élus ;

- aux six coordinateurs présents sur chaque école, qui ont eu une charge de travail accrue depuis la rentrée, qui ont du prendre en charge les variations de listes, les enfants oubliés et non inscrits, les absences d'intervenants, ...

- au personnel communal, animateurs et ATSEM qui ont dû changer leurs horaires, leur rythme de travail, leurs habitudes et, pour certaines, apprendre un nouveau "métier".

- aux intervenants extérieurs qui se sont lancés dans cette réforme avec enthousiasme et volonté. Certains d'entre eux font un travail admirable et de grande qualité.

- aux enseignants et directeurs d'école qui ont tout fait pour que les enfants soient répartis sans erreur à 15h30 et qui ont organisé au mieux ce moment (étiquettes pour le regroupement...). Et à tous ceux qui ont fait l'effort d'harmoniser leurs APC avec les APE.

Il est évident que cette mise en place allait générer quelques imperfections, erreurs ou soucis d'organisation.

Un premier bilan avec les coordinateurs a été fait pour ficher ce qui est à améliorer. Les intervenants extérieurs ont été consultés par mail et seront aussi approchés par les coordinateurs qui leur demanderont de noter leurs remarques.

Principal souci :

Des enfants qui n'avaient pas été inscrits dans les temps (malgré deux dates butoir), ont généré des inscriptions continuelles depuis la rentrée, d'où le changement quotidien des listes. Il sera nécessaire de clore les inscriptions à un moment donné pour la prochaine période et être plus stricts dans le respect du règlement.

Autres problèmes :

- comportement difficile de certains enfants dû à leur insatisfaction de l'activité (pas choisie)

- des enfants figurent sur les listes d'ateliers mais n'ont pas été inscrits en mairie (à régulariser au + vite)

- trop d'enfants restent à la charge des coordinateurs à 15h30 : les non inscrits aux APE et ceux dont les parents devant aller les chercher à 15h30 sont en retard.

- **Effectifs** : ils figurent sur le tableau général des effectifs en page 3.

La plus forte participation, près de 100%, concerne la moyenne section de l'école Parozet.

Sur l'ensemble des élèves, elle est de 76 %, ce qui correspond à nos prévisions.

- **2nde période :**

Sarah Jolliet a commencé à travailler sur cette 2ème période en recensant les intervenants extérieurs ; en collaboration avec les coordinateurs ; les fiches d'inscription seront revues.

Les inscriptions devraient toujours être centralisées en mairie puis ce sont les coordinateurs qui devraient répartir les enfants dans les groupes (en séparant des noyaux en cas de besoin) et les groupes dans les locaux de leur école.

<u>Remarques sur l'organisation des APE :</u>

– Il est demandé d'afficher sur le site de la commune le programme des activités par école.

– APC (activité organisée par les enseignants) et APE : Parozet élémentaire a fait le choix de placer les APC d'une durée d'une demi-heure (de 15h30 à 16h00). Se pose alors le problème des enfants qui sont inscrits à l'accueil périscolaire qui débute à 16h30. Le règlement des APE stipule que les activités débutent à 15h30 et se terminent à 16h30. Mme ALBRIEUX demande si, pour ces enfants, il n'est pas possible qu'ils rejoignent une activité « pause cartable » afin de ne pas déranger les autres activités en cours. Monsieur DUNAND répond qu'il ne souhaite pas que l'on déroge au règlement mis en place au risque de devoir faire des exceptions à toutes les règles.

Ce problème ne se retrouve pas dans les autres écoles pour lesquelles les APC placées sur le temps des APE durent une heure. Ce temps est trop long pour des élèves de maternelle. Dans ce cas, les élèves sont en récréation une demi-heure sur l'heure d'APC.

– Problème des petites sections de la maternelle des vertes Campagnes dont la sieste est écourtée : Madame CIZAIRE demande s'il est possible que les enfants puissent continuer leur sieste durant le temps des APE. Mme JOUANNET indique que cela va poser des problèmes d'organisation. A étudier.

- Monsieur AMIOTTE pose la question de la non participation de l'école Jeanne D'Arc aux APE, les écoles privées n'étant pas soumises à cette obligation, alors qu'elles seront comptabilisées dans la dotation de l'Etat à ces activités (50 € par enfant). M. DUNAND indique que les écoles privées sous contrat avec l'Etat devront les organiser en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MOREL-CASTERAN remercie les participants à cette commission scolaire élargie et clôt la séance à 20 heures.

15. COMPTE-RENDU REUNION PROJET URBAIN CENTRE-VILLE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Intervention de M. DANGUY. Une estimation du nombre de m² de surfaces commerciales nécessaires au projet urbain a-t-elle déjà été réalisée ?

Monsieur le Maire. L'étude préalable évalue la surface des locaux commerciaux entre 2000 et 3000 m². La fourchette basse de cette estimation permettrait d'accueillir une moyenne surface commerciale (dont la destination reste à définir) ainsi qu'une dizaine de boutiques complémentaires aux services déjà proposés en centre-ville. Il convient également d'intégrer le bâtiment de La Poste dans la réflexion commerciale.

Intervention de M PELLETIER. Qu'entends-t-on par la mutualisation du parking des «Cèdres» ?

Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'étude pour le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), une projection réalisée par le Conseil Général de l'Ain estime entre 40 et 50 places, le nombre de stationnements nécessaire pour répondre à la demande en parking relais (P+R). Le Département propose d'utiliser les places existantes au parking des Cèdres. Cette possibilité reste néanmoins à affiner avec les services du Conseil Général et de l'Agglomération du Grand Genève.

Intervention de M. LEFORT. Dans le cadre de l'arrivée du BHNS, la mise en sens unique descendant de la rue de Genève ne risque-t-elle pas de freiner l'attractivité du centre-ville ?

Monsieur le Maire. Le tracé du BHNS va fonctionner comme une boucle avec un sens montant par la voie de contournement et un sens descendant par la rue de Genève. La présence d'un arrêt du BHNS en cœur de ville est un atout important pour capter la population et l'inciter à commercer en centre-ville. L'un des objectifs du projet urbain consiste à endiguer l'évasion commerciale de la population locale vers les pôles périphériques.

Intervention de M. MALGOUVERNE. La collectivité peut-elle garder la maîtrise des terrains communaux ?

Monsieur le Maire. La propriété communale représente une partie seulement du périmètre d'étude. Il existe des bâtiments exclusivement privés (France Télécom, Patio). L'objectif consiste à apporter une cohésion urbaine à l'ensemble du secteur. L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) devra accompagner le comité de pilotage dans la définition de l'aménagement urbain et des outils juridiques permettant sa mise en œuvre opérationnelle.

Intervention de M. MALGOUVERNE. Le projet BHNS prévoit-il des espaces aménagés dans les bus pour y accueillir des vélos ?

Monsieur le Maire. Cette possibilité n'est pas pour le moment envisagée dans le cadre du programme du BHNS.

Mme VANEL-NORMANDIN. Des lieux de stockage des vélos seront néanmoins disponibles au niveau des arrêts de bus. La mise en place d'une voie verte cyclable doit également permettre de circuler à vélos jusqu'à la ligne BHNS.

Intervention de M. MALGOUVERNE. Est-il judicieux de transférer les équipements culturels situés dans des bâtiments patrimoniaux récemment rénovés vers des bâtiments neufs sans âme ?

Monsieur le Maire. A ce jour, rien n'est arrêté sur un éventuel transfert des équipements culturels. Néanmoins, les besoins en équipements publics augmentent quotidiennement comme par exemple pour l'école de musique. Il faut donc réfléchir aux moyens de développer ces activités dans des bâtiments adaptés à la demande de la population.

Intervention de M. CARTON. Les résidents de la copropriété « Le Patio » s'inquiètent de la durée des travaux ?

Monsieur le Maire. Les travaux vont s'échelonner en plusieurs phases. Le projet n'engage pas la réalisation d'ouvrages techniques lourds. La phase la plus critique restera la création de parkings souterrains.

Intervention de M. REDIER. Pour permettre un développement harmonieux de ce secteur, il faut dès le départ définir avec exactitude le cadre que l'on souhaite donner au projet urbain.

Monsieur le Maire. Il faut veiller à élaborer un cahier des charges de sélection des aménageurs qui respecte les attendus de la commune et de la population. La 2ème phase de la mission AMO va consister à nous conseiller lors de la rédaction de ce document.

Intervention de M. REDIER. Est-il prévu d'organiser une visite de terrain ?

Monsieur le Maire. A l'issue de la sélection de l'AMO, une visite de terrain peut être effectivement organisée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.

Intervention de Mme POUZET. Comment va s'organiser la communication auprès de la population ?

Monsieur le Maire. Deux formes de communication vont être mises en place et fonctionner en parallèle.

- Une concertation institutionnelle (enquête publique, réunion publique….).

- Une concertation complémentaire encadrée par une agence spécialisée en communication publique.

Intervention de Mme POUZET. Comment peut-on se garantir que l'aménagement urbain sera réalisé conformément au souhait de la collectivité ?

Monsieur le Maire. L'enjeu de la 1ère phase d'étude consiste à trouver la formule juridique la plus appropriée pour sélectionner l'aménageur.

Intervention de M. MALGOUVERNE. Le projet urbain a-t-il déjà défini un type d'architecture pour les nouveaux bâtiments ?

Monsieur le Maire. Il semble prématuré de définir un type d'architecture. C'est le rôle de l'AMO d'accompagner la collectivité dans la définition d'un cadre architectural. Au moment de la sélection de l'aménageur, il conviendra cependant de ne pas trop contraindre au risque de passer à côté d'un projet architectural intéressant.

Les enjeux architecturaux sont de deux ordres, le 1er consiste à prendre en compte l'environnement bâti du centre ancien, le 2ème nécessite également de considérer l'aspect architectural des immeubles modernes situés au pourtour de la place. Au final, l'objectif va résider dans la recherche du bon compromis architectural.

Intervention de M. MALGOUVERNE. Le projet prévoit-il de conserver le Parc des Cèdres ?

Monsieur le Maire. Le projet urbain vient conforter le caractère protégé et « sanctuarisé » de ce site, véritable poumon vert du centre ancien.

Intervention de M. REDIER. La conservation du Parc des Cèdres relié par un aménagement piétonnier au centre ancien est un des éléments fort du projet urbain.

Monsieur le Maire. L'identification du Parc des Cèdres dans le périmètre du projet urbain paraît indispensable pour permettre à l'AMO de comprendre la commande publique.

Intervention de Mme REYGROBELLET. Quel cadre juridique peut-on envisager pour contrôler les types de commerces qui s'installeraient dans les nouveaux locaux (bail précaire, foncier commercial sous maîtrise publique) ?

Monsieur le Maire. Le statut juridique de la partie commerciale n'est pas encore arrêté. Il faut au préalable évaluer le niveau d'engagement de la collectivité à encadrer la gestion des futurs locaux commerciaux. En cas de revente, il est souvent très difficile de contrôler le changement d'enseigne.

Intervention de Mme POUZET. Qui va payer le dévoiement des réseaux ?

Monsieur le Maire. Le dévoiement des réseaux sera intégré au bilan financier. La collectivité, sur les conseils de l'AMO, devra évaluée la quote-part mise à la charge de l'aménageur.

Intervention de M. DESAY. La rémunération de l'AMO et des études complémentaires ont-elles été déjà budgétées?

Monsieur le Maire. Une première somme de 50000 € a été allouée à la sélection de l'AMO. Par la suite, un budget supplémentaire sera certainement nécessaire.

- **REMARQUE :**

Monsieur le Maire : « La mission d'AMO devra être menée en 2015, les opérations devront être engagées en 2016 en fonction de nos marges financières.

Je souligne que ce n'est pas le dernier qui parle qui détient la vérité.

Tous les avis sont à considérer à condition qu'ils soient constructifs.

La simple évocation du sujet centre-ville soulève des passions

J'ai encore été sollicité récemment par courrier, je vous le transmettrai ainsi que la réponse apportée.

Nous devons prendre en compte les croissances de la population, mais aussi la chute de l'activité commerciale dans le centre-ville, du fait de la multiplication des surfaces commerciales à la périphérie. Il faut pérenniser et revitaliser l'activité commerciale en centre-ville.

Nous constatons depuis deux ou trois ans une reprise de l'activité restauration du fait de la présence de bars à thème et de la diversification des activités de restauration. Le centre-ville est un peu plus animé, mais il faut aller plus loin.

Des orientations non validées sont à revoir. Il faut travailler sur le bâti existant (poste – télécom) et ne pas seulement envisager leur reconversion en terme de logement. Le médical et le commercial ont toutes leur place dans le centre-ville.

Il faut traiter le sujet avec sérénité et honnêteté intellectuelle, la population ne doit pas subir mais adhérer ».

16. QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des décisions :

  - ✓ Cession de matériel d'occasion pour la conservation et le réchauffage des repas par la Sté SHCB,
  - ✓ Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association « les voix du conte » concernant la prestation du 20 septembre 2014 a l'archipel des mots,
  - ✓ Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec le producteur DELALUNE concernant la prestation du 26 septembre 2014Dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015,
  - ✓ Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association « les voix du conte » concernant la prestation du 22 octobre 2014 dans le cadre du festival « P'tit Yeux Grand Ecran »,
  - ✓ Entretien des chaufferies et centrales d'air des bâtiments communaux de la commune de Gex, à compter du 1er octobre 2014 pour une période d'un an renouvelable 2 fois,
  - ✓ Indemnité d'éviction a Mr ASSENARE – avenant à la convention BUFICA,
  - ✓ Contrat de vente avec l'association « artistes et compagnie » dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Ecran » 2014,
  - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle et d'intervention artistique avec Les ArTpenteurs dans le cadre du festival « P'tits Yeux Grand Ecran » 2014,
  - ✓ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Gigi culottée et dénoyautée » dans le cadre de la saison culturelle 2014-2015,
  - ✓ Prolongation du bail du logement de secours sis 62 rue de l'horloge a madame FRESSARD Cindy,
  - ✓ Avenant n°1 au marché de fourniture et maintenance d'un logiciel de facturation et de gestion des activités : enfance-jeunesse, portage des repas, piscine, foyer des personnes âgées avec la société SAS ARPEGE.

Prochaines réunions et manifestations :

- ✓ Commission des finances – DOB : 15 octobre 2014
- ✓ Concert Jeunes : 17 octobre 2014

La séance est levée à 19 h 45.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014 A 18 H 30.

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND